

CHRONIQUES INTÉRIEURES

I. — ALGÉRIE

I. — L'ÉMERGENCE D'UN ZAÏM?

Pour tous les observateurs 1984 est l'année d'achèvement des assises du pouvoir de Chadli Bendjedid. A sa manière, prudente et temporisatrice, parfois conciliante dans les formes mais tenace dans les intentions, tout au long de son premier quinquennat il n'a cessé de remodeler à son usage et l'appareil à lui légué par Houari Boumediène et, surtout, le groupe dirigeant qui gouverne ce pays depuis 1965.

Le 12 janvier 1984, à 54 ans, il a été réélu Président de la République pour un second mandat par 95,36 % des voix (9 684 168 oui contre 56 462 non) sur 96,27 % de votants, améliorant ses résultats de 1979 (1). Cette élection vient couronner un parcours de cinq années dans la conquête d'une légitimité propre, à partir de la situation instable d'« héritier » de compromis — et peut-être de transition — qui était la sienne en 1979; parcours prudent durant lequel il eut à neutraliser successivement d'autres « héritiers » et les systèmes de pouvoir qu'ils s'étaient constitués dans l'appareil d'Etat et l'appareil productif du pays grâce à la longue immobilité dans les fonctions qui était l'une des caractéristiques du mode boumediéniste de gouvernement.

On peut dire, désormais, que l'ère Boumediène est tout à fait close. On peut parler, en 1984, de l'Algérie de Chadli.

Il n'y a plus l'ombre d'un partage collégial du pouvoir à la tête de l'Etat, du Parti, de l'Armée. Le Président de la République, Secrétaire général du FLN, Ministre de la Défense, a reconstitué dans ses mains et dans toute la plénitude de la puissance qu'elle suppose, la triade - attribut du Zaïm algérien, celle qui permet de distribuer tous les rôles et fonctions à l'intérieur de l'« élite du pouvoir », profondément renouvelée en 1984, aussi bien au niveau du gouvernement, des instances dirigeantes du parti, du commandement militaire, qu'au niveau des cadres supérieurs de la Fonction publique et des grands secteurs économiques. Ainsi a-t-il pu se permettre de faire de la célébration du 30^e an-

(1) En février 1979 Chadli Bendjedid avait été élu par 94,23 % des voix sur 94,94 % de votants.

niversaire de l'insurrection du 1^{er} Novembre 1954, beaucoup plus que le 20^e anniversaire de l'indépendance ne l'avait permis en 1982 — son pouvoir personnel étant encore mal assis — une manifestation particulièrement solennelle d'unité et de réconciliation nationales.

La première occasion en était donnée par le 2^e Séminaire national sur l'écriture de l'histoire et de la révolution algérienne, le 8 mai à Alger. Le Chef de l'Etat venait y annoncer qu'une Commission nationale allait entreprendre la réhabilitation de certains « chefs historiques mis à l'écart après l'indépendance » (Mohamed Khider, assassiné à Madrid en 1969, Krim Belkacem, assassiné à Francfort en 1970) et de préparer le rapatriement en Algérie de victimes de la lutte armée inhumées à l'étranger. Enfin une amnistie était envisagée pour les actes commis durant cette période. De fait c'est le Bureau politique réuni le 21 août sous la présidence du Chef de l'Etat qui décidait d'accorder une grâce amnistiante « à tous les moudjahidine impliqués dans les divers problèmes politiques depuis l'indépendance... à condition qu'ils n'aient pas pris les armes contre la révolution ni servi sous la bannière de l'ennemi ou collaboré avec l'étranger dans le but de porter atteinte à la révolution ». Le B.P. décidait d'autre part le rapatriement des cendres des « moudjahidine responsables » ensevelis à l'étranger et « la création de groupes de travail chargés d'éliminer tout aspect ambigu ou suspect, falsification ou déviation » de l'histoire du mouvement national. Mesures qui suscitèrent une certaine émotion dans le pays où l'on évoquait, parmi les proscrits survivants, les noms de MM. Aït Ahmed, Boudiaf, Bouteflika; M. Messâdia laissait entendre que même Ahmed Ben Bella serait le bienvenu s'il acceptait de prendre sa retraite politique et cessait de s'intéresser à la tendance islamique intégriste. Le 23 octobre on apprenait les noms de 21 « militants responsables » morts à l'étranger ou en Algérie, dont la mémoire était réhabilitée et qui seraient inhumés au « carré des martyrs » à Alger : parmi eux Mohamed Khider, Krim Belkacem, Abane Ramdane, ainsi que le colonel Chabani, fusillé le 3 septembre 1964 dans les derniers soubresauts du « wilayisme ». Le décret du 24 octobre portant grâce amnistiante s'étendait aux huit condamnés à mort par la Cour criminelle révolutionnaire d'Alger de juillet à septembre 1964 ainsi qu'à divers autres condamnés dans des affaires touchant à la sécurité publique. Deux autres décrets portaient mesure de grâce, l'un en faveur de moudjahidine et de veuves ou enfants de chahid, l'autre en faveur de condamnés de droit commun ordinaires.

Cette opération de réconciliation nationale était parachevée le 27 octobre au ministère des Moudjahidine et au Palais du Peuple, en présence du Chef de l'Etat, par des cérémonies de grande ampleur consacrées à la première remise des décorations créées au début de l'année (Cf. Chronologie 2/1, 21/4, 14/7 et 27/10) : l'Ordre du Mérite national et la Médaille des Moudjahidine. Evolution révélatrice vers la conquête de la « respectabilité » qui affecte inévitablement tout régime politique d'extraction révolutionnaire. C'était l'occasion pour le Chef de l'Etat de poursuivre ses gestes d'apaisement en honorant de ces distinctions certains « grands anciens » écartés par la suite, comme MM. Ferhat Abbas — qui fut décoré à son domicile en raison de son état de santé — ou M. Benkhedda, les deux chefs successifs du GPRA. Il en fut de même pour certains adversaires

politiques récents qui appartenait à l'équipe Boumediène et qui, d'une façon ou d'une autre, se trouvèrent en travers du parcours de Chadli Bendjedid et furent écartés, le plus souvent par des opérations d'« assainissement » de la gestion économique aboutissant à leur inculpation, MM. Ahmed Bencherif, Belaïd Abdesselam, Tayebi-Larbi, Mohamed Liassine, ainsi que M. Yahiaoui, exclu du B.P. en même temps que M. Bouteflika. Distinction qui ne devait pas exonérer M. Tayebi-Larbi de tous ses ennuis judiciaires puisque, courant novembre, la Cour des Comptes rejetait son pourvoi en cassation contre les amendes auxquelles avaient été condamnés en 1983 les responsables de la mauvaise gestion de l'Office National du Matériel Hydraulique.

A l'issue de cette vaste distribution d'honneurs on ne pouvait que relever les noms des exclus pour lesquels l'ostracisme persistait : MM. Ait Ahmed, Boudiaf, Ben Bella et Bouteflika.

Les festivités pouvaient alors se dérouler, ouvertes le soir du 31 octobre à Alger par une salve de 101 coups de canon, en présence d'environ 200 délégations étrangères, parmi lesquelles Claude Cheysson, alors ministre français des « Relations extérieures ».



Le Chef de l'Etat n'avait pas besoin de cette consécration pour avoir désormais les mains libres dans la conduite de sa politique de réformes économiques et de pragmatisme international. Il les avait tout à fait depuis le V^e Congrès du FLN (19-22 décembre 1983) qui l'avait plébiscité comme candidat unique à la présidence. La redistribution des postes gouvernementaux et de direction du parti qui va s'opérer du 16 au 23 janvier est la résultante du remodelage progressif de l'ensemble du groupe dirigeant auquel le Chef de l'Etat, qui n'appartenait pas réellement au noyau du pouvoir lors de son élection de 1979, a dû s'atteler durant cinq années, avec sa méthode des corrections progressives par petites touches. Dans un article consacré à « L'élite algérienne sous la présidence de Chadli Bendjedid » (2), William Zartmann caractérise ainsi la situation en 1984 : « C'est un régime dominé par une élite militaire, qui puise dans une réserve de cadres polyvalents, opère par des voies décentralisées, varie dans ses objectifs et bénéficie des divisions et de l'isolement de l'opposition... L'élite militaire domine ce gouvernement non pas comme un groupe uni par une commune ligne d'action mais comme gardien du régime et réservoir de cadres ». Et il dégage ce qui lui semble former le crible, nécessaire mais insuffisant, de la constitution d'un « Groupe de l'Est » appelé à jouer auprès de Chadli Bendjedid le rôle joué par le « Groupe d'Oujda » auprès de Boumediène — mais ce souci de symétrie sollicite un peu trop la réalité — et qui fonctionnerait selon trois critères d'affinités avec le Chef de l'Etat : « être issu de la région d'Annaba-Constantine, avoir eu une expérience dans l'armée française, avoir servi dans la région d'Oran après l'indépendance ». Groupe gardien, donc, de la légitimité présidentielle après avoir aidé à l'accession au pouvoir (le fameux

(2) *Maghreb-Machreq*, 106, 4^e trimestre 1984, 37-53.

« arbitrage » de l'armée en 1979, refusant de choisir entre Yahiaoui et Bouteflika pour imposer Chadli Bendjedid au Congrès de la succession de Boumediène). Mais sa fonction s'arrête là, contrairement à celle du groupe d'Oujda qui avait préexisté à la prise du pouvoir de 1965 et dont les solidarités initiales étaient plus « militantes ». Ce groupe est en fait celui des collaborateurs cooptés par le Chef de l'Etat. W.Z. le recense de la façon suivante : « Le noyau du groupe est composé de 7 à 10 militaires rassemblés à Alger (Colonels Bendjedid, Larbi Belkheir, secrétaire général à la présidence, Abdallah Belhouchet, inspecteur général de l'ANP, Mustapha Benloucif, secrétaire général à la Défense, Ali Bouhadja, commandant de la Région d'Alger, Benabbas Ghezzaïel, Chef du Département Défense et Sécurité à la Présidence de la République, Mustapha Cheloufi, commandant de la Gendarmerie et probablement Kasdi Merbah, ministre de l'Agriculture, Medjoub Lakehal Ayat, directeur de la Sécurité Militaire, Bachir Rouis, Ministre de l'Information, Rachid Benyellès, commandant de la marine et Khedri El Hadi, directeur général de la Sécurité nationale) ». On peut l'analyser comme une instance informelle d'orientation et de contrôle à la botte du Chef de l'Etat, placée en amont du Bureau politique. La principale caractéristique de la plupart de ces officiers est leur jeunesse par rapport aux cadres « historiques » qui sont pourvus le plus souvent de fonctions honorifiques de pré-retraite et ne participent plus à la compétition du pouvoir pour ménager leurs acquis; c'est aussi leur professionnalisme et leur polyvalence. Ici se confirme une tendance déjà repérée vers la fin de l'ère Boumediène : « l'utilisation de cadres polyvalents s'est considérablement développée dans l'actuelle administration. Les personnels des ministères, de l'administration locale, de la diplomatie et de l'armée ne sont pas gérés séparément : au contraire, on tend de plus en plus à constituer un réservoir de compétences interchangeables dans les emplois supérieurs (3) ». Influence inconsciente, peut-être, du modèle du civil servant britannique et du produit de l'ENA française, au moins dans les intentions initiales de ses fondateurs. Mais surtout adaptation aux besoins nés du mode d'exercice du pouvoir de Chadli Bendjedid : pragmatisme, infléchissements permanents des trajectoires, réformes « pointillistes », appelant à une très grande mobilité des cadres.

Mobilité et polyvalences sont dictées également par le mode d'organisation que la pratique bendjedidienne a imposé aux instances dirigeantes. Celle-ci doit beaucoup à la transposition des méthodes militaires : le gouvernement n'est pas une structure politique collégiale de représentation-délibération-transaction. C'est un état-major hiérarchisé réunissant des subordonnés techniquement compétents, jouissant d'une marge d'autonomie suffisante à l'accomplissement de leur mission mais qui rendent compte et ne doivent en aucun cas profiter de leur position pour se constituer une clientèle propre : tout leur pouvoir ne procède que de la délégation du chef, il n'est à aucun moment sui generis. D'où un système de « stabilité dynamique » pour les dirigeants (rotation, polyva-

(3) William ZARTMANN, article cité.

lence) (4), accentué encore par la décentralisation et la démultiplication des responsabilités : le gouvernement venait le 22 janvier 1984 à vu 14 vice-ministres (5) venir partager les attributions des 25 ministres traditionnels et entretenir au sein de l'équipe un climat d'émulation, voire de concurrence, souhaité par le Chef de l'Etat pour mieux assurer son contrôle. Corrélativement (décentralisation des décisions) le Premier ministre prend une dimension nouvelle par rapport à la situation qui prévalait au temps de Boumediène où ses fonctions n'étaient guère plus qu'administratives. Il se voit doté d'un espace propre de responsabilité et d'action dans des domaines que le Chef de l'Etat lui a délégués parce qu'il n'y est pas à l'aise et qu'il préfère se consacrer à ses tâches de « souveraineté » : tout ce qui ressortit à la gestion et à l'économie. Le « profil » du nouveau Premier ministre est révélateur à cet égard et, mutatis mutandis, la situation n'est pas sans évoquer celle qui prévalait en France au temps du Général de Gaulle.

M. Abdelhamid Brahimi, qui succède le 22 janvier 1984 à M. Abdelghani (6) dans les fonctions de Premier ministre — ce dernier, qui fut un fidèle de Boumediène, ne sera pas purement et simplement évincé mais sera nommé, sans attributions marquantes, ministre d'Etat auprès de la Présidence; souplesse du style Chadli —, a été en charge, durant tout le précédent quinquennat du Chef de l'Etat, du ministère du Plan et principal responsable de la remise en ordre de l'économie, particulièrement de la restructuration des entreprises nationales, c'est-à-dire du démantèlement des monstres quaternaires, véritables Etats dans l'Etat, en mesure de bloquer toute tentative extérieure d'impulsion, de réforme ou seulement de contrôle mais aussi incapables d'efficacité économique. M. Brahimi est aussi l'homme de la réhabilitation et de la relance du secteur privé, qu'il s'agisse de l'agriculture ou des PME, de la primauté accordée à la satisfaction des besoins de consommation et des besoins sociaux ainsi que de l'intensification de la politique de « travail et de rigueur pour garantir l'avenir », selon le mot d'ordre du V^e Congrès du FLN en 1983, de l'effort pour sortir l'Algérie des pesanteurs d'une économie assistée où les investissements productifs ne sont rentabilisés qu'au tiers de leur potentiel, où le « consensus » politique, économique et social tacite repose sur la redistribution la plus diluée possible d'une rente pétrolière d'ailleurs modeste relativement à d'autres pays producteurs et dont la durée prévisible n'excède pas une génération.

(4) William Zartmann observe (*op. cit.*) que, sous Boumediène, la stabilité dans les fonctions était telle que sa remise en cause traduisait nécessairement un changement de cap radical. Sous Chadli il n'y a pas de brutal changement de cap mais des inflexions progressives, continues, d'où une « stabilité dynamique » des hommes qui en ont la charge, et une rotation assez rapide dans les places, qui correspond aussi, à vrai dire, à l'élimination des cadres boumédiénistes et à la formation d'une élite dirigeante à la dévotion du nouveau leader. Le mouvement se ralentira sans doute lorsque l'ensemble du système aura été parachévé.

(5) Ils s'ajoutent au seul vice-ministre qui existait dans le précédent gouvernement : celui qui est chargé d'assister le président de la République à la Défense nationale.

(6) Chadli Bendjédid et Mohamed Abdelghani sont les deux derniers représentants encore au pouvoir de feu le « Conseil de la Révolution » formé lors du coup d'Etat de juin 1965 et qui s'était institué le dépositaire de la légitimité nationale durant toute l'ère Boumediène, encore que son statut informel soit devenu plus flou depuis la constitutionnalisation du régime dans ses deux dernières années. Mais les deux hommes n'appartenaient pas à son véritable noyau dirigeant, le « groupe d'Oujda ». Cf. les chroniques politiques de l'Algérie dans les AAN de la période 1965-1979.

M. Brahimi, qui est âgé de 48 ans, s'est engagé à 20 ans dans l'ALN, lorsque les étudiants de l'UGEMA rejoignirent, en 1956, la clandestinité et les maquis. Il commanda des unités sur le terrain puis, après l'indépendance acheva ses études supérieures par un doctorat de sciences économiques. De 1968 à 1970 il dirigea, à Paris, l'Organisme de coopération industrielle puis, de 1976 à 1979, la délégation permanente de la SONATRACH aux Etats-Unis avant d'être appelé aux fonctions de ministre de la Planification et de l'Aménagement du territoire dans le premier cabinet formé en 1979 par l'actuel Chef de l'Etat. Il passe généralement pour un anti-dogmatique, considérant avec réalisme l'intégration de l'Algérie au marché international et l'orientation privilégiée de ses échanges vers le monde occidental. Son élévation à la tête du gouvernement du 22 janvier 1984 avait été confortée, six jours auparavant, par son entrée au nouveau Bureau politique mis en place à la suite de la réélection du Chef de l'Etat, mais en qualité de simple membre suppléant.

Ce nouveau gouvernement (7) est un bon exemple de « stabilité dynamique ». Il répond d'abord à une nécessaire exigence de continuité puisque les grandes orientations chadistes sont réaffirmées. Aussi les titulaires des ministères les plus importants et qui cumulaient cette fonction avec leur appartenance au Bureau politique — dans le système Chadli l'instance des choix fondamentaux est le Bureau politique, celle de leur mise en œuvre technique, le gouvernement — sont maintenus à leur poste : MM. Taleb-Ibrahimi (Aff. étrangères), Hadj Yala (Intérieur), Benhamouda (Finances), Baki (Justice), ainsi que le colonel Belhouchet qui assiste, en qualité de vice-ministre, le Chef de l'Etat au ministère de la Défense nationale et qui sera nommé en outre Inspecteur général de l'ANP. M. Abdelghani, devenu ministre d'Etat sans portefeuille, demeure également au BP. Continuité, également pour MM. Belkacem Nabi au ministère de l'Energie et des Industries pétrolières, Kherroubi à l'Education nationale, Brehri à l'Enseignement supérieur, Goudjil aux Transports, Chibane aux Affaires religieuses, Nemiche aux Moudjahidine, Khelif au Commerce, Mohamed Nabi à la Formation professionnelle et au Travail, Rouighi à l'Environnement et à l'Hydraulique, Benfreha aux Travaux publics, Meziane à la Culture et M^{me} Ounissi à la Protection sociale.

Le renouvellement est apporté par la rotation de quelques autres ministres sortants, la plus notable intéressant le colonel Abdallah Khalef dit Kasdi Merbah, l'ancien patron de la Sécurité militaire devenu ministre de l'Industrie lourde, qui passe à l'Agriculture, secteur tout aussi stratégique dans les perspectives du régime, et qui va retrouver son siège au Bureau politique, mais au titre de suppléant comme le nouveau Premier ministre. C'est aussi le cas de MM. Rouis, qui passe à l'Information, Bessaïh aux Postes et Télécommunications, Saudi à l'Industrie lourde, Oubouzar à la Planification et à l'Aménagement du Territoire.

Enfin apparaissent quelques noms nouveaux : Bouchama à la Jeunesse et aux Sports, Houhou, ex-ambassadeur d'Algérie à Paris, à la Santé publique,

(7) Le gouvernement en place avant le 22/1/1984 est celui qui a été formé en janvier 1982. Cf. Chronique Algérie de l'AAH 1982.

Belayat, ancien vice-président de l'APN, à l'Urbanisme, à la Construction et à l'Habitat, Messaoudi, ancien président de la Cour des Comptes, aux Industries légères. Mais l'apport de sang neuf le plus spectaculaire est réalisé par la création, outre celui de la Défense nationale qui existait déjà, de 14 vice-ministères qui viennent dédoubler les attributions de la plupart des 25 ministères « classiques » (8), et permettent au Chef de l'Etat d'opérer tous les dosages nécessaires entre les divers intérêts qu'il convenait de représenter à l'issue des débats du V^e Congrès, de marquer les priorités de l'action gouvernementale en renforçant certains secteurs (l'enseignement, les industries, la construction, le commerce extérieur etc...) et de manifester son intérêt pour la coopération entre pays du tiers monde par l'affectation de M. Noureddine Harbi à cette mission. Ces quatorze postes vont être pourvus, le plus souvent, par de jeunes hauts-fonctionnaires techniquement compétents, appelés ainsi à faire leurs armes pour constituer un « vivier gouvernemental » à la disposition du Chef de l'Etat. Parmi eux apparaît une seconde femme-ministre, M^{me} Ettayeb, chargée de l'Enseignement secondaire et technique, tandis que M^{me} Ounissi qui appartenait au précédent gouvernement en tant que secrétaire d'Etat, se trouve promue au rang de ministre à part entière tout en conservant les mêmes attributions. Les filières suivies par ces nouveaux dirigeants passent en général par les grandes administrations publiques (les affaires étrangères notamment), les grandes entreprises nationales (particulièrement la SONATRACH) et quelquefois par l'appareil du parti. Plusieurs d'entre eux se sont préparés à leurs nouvelles responsabilités en dirigeant l'administration de ministères dits « techniques ».

Ainsi apparaît le gouvernement du « chadisme triomphant », pour reprendre une expression de Daniel Junqua : élargi, rajeuni (9), réarticulé, affichant par le nombre que l'époque des traversées difficiles et donc des équipes restreintes par souci d'homogénéité défensive, est close, que la nouvelle élite politique s'est cristallisée, ce que vient illustrer au même moment le renouvellement des instances dirigeantes du parti et l'interpénétration déjà évoquée du Gouvernement et du Bureau politique.



Le 16 janvier, quatre jours après la réélection du Président de la République, le Comité Central du FLN désigne les membres du nouveau Bureau politique, sur la proposition du Chef de l'Etat, Secrétaire général du parti. A l'exception de Mohamed Saïd Mazouni, qui se retire « pour raisons de santé », tous les anciens titulaires du BP désigné en juillet 1981 sont reconduits, et notamment les ministres des Affaires étrangères (Taleb-Ibrahimi), de l'Intérieur (Hadj Yala), des Finances (Benhamouda), de la Justice (Baki), ainsi que le Premier ministre en fin de mandat et futur ministre d'Etat (Abdelghani) et le vice-ministre de la Défense nationale (Belhouchet), soit six des principaux

(8) Jean de LA GUÉRIÈRE observe, dans *Grand Maghreb*, n° 31, juin 1984 (« Les petits pas du président Chadli ») que « de même qu'il y a restructuration des grandes entreprises nationales pour lutter contre un gigantisme paralysant, de même a-t-on voulu une restructuration du gouvernement avec dédoublement de certaines fonctions ».

(9) Au total neuf membres sortants ont été « appelés à d'autres fonctions ».

ministres sur huit membres titulaires, les deux autres étant le responsable du Secrétariat permanent du Comité central, numéro deux du parti après le Chef de l'Etat (Cherif Messâdia) et le président de l'APN (Rabah Bitat, l'inamovible « survivant » des chefs historiques de 1954, le gardien de la flamme en quelque sorte). Continuité, donc, dans l'interpénétration gouvernement-BP au niveau des « ministres de souveraineté », consécration de la prééminence de ces derniers sur leurs autres collègues par leurs fonctions parallèles de conduite des affaires de l'Etat et de participation au noyau qui détermine et coordonne les grandes orientations politiques de la nation au cours de réunions hebdomadaires qui précèdent en général celles du Conseil des ministres, devenu une simple instance technique d'exécution.

Mais la méthode « glissante » de Chadli se manifeste, révérence faite à la continuité, par l'introduction d'une nouveauté intéressante qui préfigure des changements de cap progressifs et le renouvellement de l'équipe : cinq membres suppléants intègrent le BP. Ils le rajeunissent, le technocratisent, le militarisent. Il s'agit du nouveau Premier ministre, Abdelhamid Brahimi, des colonels Kasdi Merbah (ministre de l'Agriculture), Mostefa Benloucif (Secrétaire général du ministère de la Défense), Rachid Benyelles (directeur de la Marine nationale) et du ministre des P. et T., Bachir Rouis. Au total, avec le Chef de l'Etat, six militaires sur quatorze membres.

Une semaine plus tard et au lendemain de la formation du nouveau gouvernement, la restructuration des instances dirigeantes du pays s'achève par la nomination des 18 membres du secrétariat permanent du Comité central du FLN. Jusqu'ici il ne disposait que d'un contrôle indirect sur les commissions spécialisées du Comité central. Désormais celles-ci lui sont étroitement subordonnées et les secteurs qu'elles représentent (affaires économiques, sociales, culturelles, extérieures etc...) sont répartis entre ses membres sur lesquels l'autorité centralisatrice de M. Mohamed Chérif Messâdia, responsable du Secrétariat permanent et n° 2 du parti après le Chef de l'Etat-Secrétaire général, est réaffirmée et, si possible, étendue. On relève, dans sa composition, la retraite « pour raison de santé » de l'un des plus anciens dignitaires du régime, Slimane Hoffmann, et la rentrée de deux ministres sortants du gouvernement en place avant le 22 janvier, Abderazak Bouhara qui va prendre en charge la commission des relations extérieures, et Saïd Aït Messaoudène qui va couvrir les affaires économiques. Fin avril on assistera à une autre rentrée politique au sein de ce Secrétariat permanent : celle d'une ancienne gloire de la diplomatie algérienne au temps du GPRA, Mohamed Yazid, chargé du Conseil de l'amitié et de la solidarité avec les peuples, organisme créé par le V^e Congrès du FLN.

Dans son allocution d'installation du nouveau Secrétariat permanent, le Chef de l'Etat précisera qu'il le considère comme « l'état-major général du parti » et qu'il doit jouer « un rôle important dans le suivi de l'application des décisions et du programme du parti », insistant sur « la nécessaire cohésion, complémentarité et coordination entre les structures du parti et les organes d'exécution » (10).

(10) *Algérie-Actualité*, n° 954, p. 3.

Un parti réactivé, dont le nombre de militants est passé de 209 000 à 258 000 sous le premier quinquennat de Chadli Bendjedid, mais surtout un parti rajeuni et dont l'implantation s'est diversifiée.



Cette redistribution des rôles et cette réarticulation des fonctions — qui n'épargne pas non plus les entreprises socialistes, la justice, l'armée, l'administration préfectorale, la diplomatie — va s'étendre jusqu'aux collectivités territoriales de base qui seront l'occasion pour le parti de s'appliquer à extraire de nouvelles élites locales. A cet égard *Algérie-Actualité* avait publié (15/12/1983) une enquête assez critique sur les capacités et le comportement des présidents d'APC (dont 40 % ont un niveau d'instruction au mieux primaire, le plus souvent inférieur à ce minimum et dont le plus grand nombre ne songeraient qu'à retirer les bénéfices de leur promotion sociale) ainsi que sur la prédominance de considérations tenant aux solidarités familiales voire « tribales » dans l'expression des suffrages malgré le contrôle exercé par le parti sur la désignation des candidats. Pour la première fois depuis leur création en 1967, les élections pour le renouvellement des assemblées populaires communales et des assemblées populaires de wilayas ont eu lieu le même jour, le 13 décembre 1984. Selon la procédure habituelle le scrutin était à liste unique mais avec un nombre de candidats double du nombre de sièges à pourvoir, et sélectionnés par le parti sur des critères « d'engagement militant, d'intégrité et de compétence ».

On observe que, parmi les 50 204 candidats aux 25 102 mandats municipaux, 20 % étaient des enseignants (9 % de niveau universitaire) et 47 % avaient acquis un niveau d'instruction secondaire, chiffre en progrès sur les élections précédentes. En progrès léger, également, le nombre des femmes candidates, dont quelques centaines seront élues, surtout dans la région d'Alger. Le FLN fut payé de l'effort important de sensibilisation qu'il fournit dans la préparation de ces élections. Le niveau de la participation fut, en effet, plus élevé qu'il y a cinq ans, atteignant 80,32 % des 10 millions d'inscrits. Le progrès le plus sensible s'est marqué à Alger, qui boude traditionnellement ce type de scrutin, avec 75 % de votants contre 50 % cinq ans auparavant.

Nous en terminerons avec le chapitre des consultations populaires en signalant la modification de la loi électorale du 25 octobre 1980 qui sera votée le 6 novembre par l'APN et promulguée le 9 novembre. Elle intéresse essentiellement le raccourcissement des délais pour l'organisation d'élections partielles (3 mois au lieu de 6) en cas de vacance d'un siège de député, et les modalités de définition des circonscriptions et de leur nombre de sièges (cf. Chronologie et Légis.).

II. — CONTESTATIONS

Ainsi donc le Chef de l'Etat a mis à profit cette année 1984 pour assurer sa prise sur l'ensemble du système politique algérien en parachevant l'élimination ou la récupération des cadres boumediénistes à tous les niveaux nécessaires,

au terme d'un processus entamé dès mai 1980 lorsque l'armée, devant la montée de l'agitation islamiste et des revendications berbères décida de mettre fin au compromis établi lors de la succession présidentielle — l'Etat à Chadli Bendjedid, le parti à Mohamed Salah Yahiaoui, chef de file des « progressistes » —, en réunissant les deux charges dans les mains du Président, qui délèguera à M. Messadia, un homme de l'appareil du FLN, une simple responsabilité administrative sur le parti, et écartera progressivement M. Yahiaoui de toutes fonctions jusqu'à son éviction pure et simple du Comité central issu du V^e Congrès, en 1983.



Face à cette puissance politique, les oppositions clandestines apparaissent singulièrement divisées et, dans l'état actuel de leurs forces et de leur organisation, à peu près inoffensives. L'année 1984, de ce point de vue, peut être d'ailleurs considérée comme une « année creuse ». Peu à peu ont été écartés des positions qu'ils occupaient dans les médias les contestataires proches du PAGES qui y étaient tolérés au temps de Boumediène, dont ils constituaient la caution marxiste. On notera que l'actuel Chef de l'Etat, dans ses discours publics, ne se réfère pratiquement jamais au socialisme et n'évoque la révolution algérienne qu'en termes de « révolution populaire » (11).



Peut-on parler d'une menace islamiste ? La flambée de troubles de 1982 ne semble pas avoir connu de suites et l'année 1984 apparaît plutôt comme celle de la « pause » dans les actions de masse (12) comme dans leur répression et même comme celle des gestes d'apaisement de la part du pouvoir. Bien sûr cette sensibilité existe, se structure, pénètre tous les milieux, mais on ne peut la considérer encore comme susceptible de mettre en péril un régime qui lui donne le moins de prise possible, qui reste particulièrement attentif à son égard et sait, quand il le faut, user efficacement d'une coercition bien maîtrisée (cf. chronique Algérie de l'AAN 1982), tout en lui confisquant le bénéfice de ses revendications par l'effort financier qu'il consacre à l'installation de mosquées (13), de lieux de culte, d'écoles coraniques, d'institutions universitaires. Politique à haut risque, cependant, dans la mesure où tout en facilitant l'expression et la diffusion de ces idées elle n'est pas assurée d'en conserver le contrôle, d'autant que l'idéologie « nationale » n'est plus à même de répondre à la demande populaire, particulièrement celle des jeunes, et que le pouvoir est condamné, sans recours, à réussir sa politique économique et sociale dans un contexte de plus en plus difficile sous peine de perdre sa base de légitimité face aux attaques des « intégristes ».

(11) Cf. discours du Chef de l'Etat le 23/9/1984 devant le Secrétariat permanent du FLN (*Révolution africaine* du 28/9/1984, 6-9). Cf. chrono.

(12) Cf. Mireille DUTEL : « L'intégrisme islamique au Maghreb : la pause ? 4^e partie. l'Algérie », in *Grand Maghreb*, n° 29, mars 1984. Et cf. chrono ci-après : 13/4.

(13) 160 ont été construites dans le cadre du plan quinquennal 1980-1984. Cf. déclaration à l'APS du ministre des affaires religieuses, A. Chibane, à l'occasion de l'ouverture à Alger du 18^e Séminaire de la Pensée islamique, le 10/7/1984, qui sera consacré à la *Sahwa* (le « réveil » de l'Islam) : *El Moudjahid*, 10/7/1984.



Face à la revendication berbère, qui ne donnera pas lieu non plus à de graves agitations en 1984, l'attitude du pouvoir demeure à la fois vigilante et relativement souple en tolérant un minimum d'expression culturelle (14). Nous avons eu l'occasion au cours de nos chroniques algériennes, surtout depuis les événements kabyles du printemps 1980, d'évoquer fréquemment ce problème. Si, là-aussi, l'année 1984 apparaît comme une année de « pause », il est probable que nous aurons de nouveau à nous en préoccuper dans les années qui viennent. Dans son rapport au V^e Congrès, en 1983, le Chef de l'Etat s'est attaché à « récupérer » les revendications islamistes et berbéristes, dans un discours œcuménique soigneusement dosé. Mais il y a des contradictions avec lesquelles il est difficile de ruser et il est permis de douter de la propension de ces deux milieux contestataires à se payer de mots.



Reste l'opposition « extérieure », essentiellement celle de M. Ben Bella. Le 20 mai ce dernier annonçait, dans un entretien publié par le journal *La Suisse*, son intention de former un Mouvement pour la Démocratie en Algérie. A. Ben Bella assurait que l'Algérie ne pouvait plus vivre plus longtemps en régime de parti unique : « Il faut arriver au pluralisme et commencer maintenant l'apprentissage de la démocratie ». Les 26 et 27 mai se tenait à Chantilly, en France, le congrès constitutif du MDA. En l'absence de leur leader, 265 délégués venus en quasi-totalité de l'émigration algérienne en Europe recevaient le message vidéo d'orientation envoyé par Ben Bella, contenant de violentes attaques contre le « fascisme » du président Bendjedid et, pour s'exonérer à l'avance de l'accusation de manipulation par l'étranger, contre l'« impérialisme ». Il s'y posait en rassembleur de toutes les oppositions, en partisan du multipartisme, de l'autogestion généralisée et du retour des émigrés au pays. Il y présentait le MDA comme une simple branche algérienne d'une « internationale arabo-islamique », exprimait son soutien à la révolution et dénonçait la « collusion » des autorités algériennes, de Yasser Arafat et des modérés dans l'affaire palestinienne. Il est permis de douter de l'efficacité de cet éclectisme oppositionnel pour rallier assez de mécontents et les convertir en une véritable force politique.



D'ailleurs on ne peut dire, en 1984, que le pouvoir nourrisse des inquiétudes exagérées face à ces diverses « menaces » à l'égard desquelles il va poursuivre sa politique alternée de répression sélective et dosée et de mesures d'apaisement. Le 9 février s'est créé à Paris un Comité pour la Libération des Emprisonnés politiques en Algérie où l'on retrouve des amis de M. Ben Bella. Il réclame l'élargissement de l'ancien ministre Ali Yahia Abdenour et d'autres

(14) Cf. cependant (chrono. ci-après, au 24/10) l'information concernant le chanteur Ferhat Mehenni.

personnes arrêtées « au cours des quatre derniers mois », dont les trois principales animatrices du collectif pour le droit des femmes, M^{mes} Ouzegane, Hannoun et Souidi et soutient la revendication de statut politique pour onze jeunes détenus de la prison Serkadji qui ont commencé le 13 janvier une grève de la faim. L'Ambassade d'Algérie à Paris dément, naturellement qu'il y ait en Algérie des emprisonnés pour délit d'opinion. Le 14 mars les trois animatrices du collectif des femmes commencent à leur tour une grève de la faim. Elles vont être amnistiées et libérées le 13 mai dans le cadre d'une vaste opération d'apaisement politique au cours de laquelle 91 détenus seront rendus à la liberté, décision ayant pour but, selon *Jeune Afrique*, d'« accroître l'isolement des oppositions qui ne représentent pas une menace pour le régime, satisfaire Amnesty International et la Fédération internationale des Droits de l'Homme qui s'inquiétaient du sort des détenus, ... donner à l'étranger une certaine image de la révolution algérienne ». De la sorte, le Chef de l'Etat apparaît d'abord comme assez assuré de sa puissance pour pouvoir se donner le beau rôle de la clémence, tout en poursuivant la démystification du « néo-benbellisme » auquel il retire ses meilleurs arguments. Parallèlement il contribue, par son geste, à dépassionner le débat avec les militants islamistes. En effet, dans la liste des libérés, on relève, d'une part, plusieurs proches de Ben Bella et notamment ses anciens ministres Ali Yahia Abdenour et Mohamed Seghir Nekkache ainsi que l'épouse de ce dernier impliquée dans une affaire de trafic d'armes, les trois militants du collectif des femmes citées ci-dessus, quelques « agitateurs trotskystes » et, d'autre part, une trentaine de militants islamistes arrêtés en décembre 1982, dont le cheikh Ahmed Sahnoun et le professeur Abbas El Madani. Selon la Ligue des Droits de l'Homme il y avait environ 145 prisonniers politiques avant cette amnistie, près d'une centaine d'« intégristes », une trentaine de « benbellistes », une quinzaine de « trotskystes » de l'Organisation Socialiste du Travail. 92 « intégristes » devaient passer en jugement le 13 mai devant la Cour de Sûreté de l'Etat, à Médéa avant que n'intervienne cette mesure : une vingtaine pour « délit d'opinion », 14 pour le meurtre d'un contre-manifestant lors des incidents violents de la cité universitaire de Ben Aknoun, plusieurs dizaines pour détention d'armes et d'explosifs. La plupart, étaient incarcérés depuis près de deux ans. A noter que l'élargissement de certains d'entre eux intervient exactement un mois après les obsèques du cheikh Abdellatif Soltani (cf. Chrono. le 13/4), l'un de leurs maîtres à penser et qui avait connu quelques désagréments lors des incidents de 1982 (assignation à résidence etc...). Cette cérémonie constituait la première manifestation de masse des islamistes depuis 1982. 25 000 personnes se réunirent au cimetière de Kouba sans donner à craindre de débordements. Cette sagesse joua sûrement un rôle dans l'opération du 13 mai, qui va se prolonger, d'une certaine façon, par le verdict modéré rendu le 5 septembre par le Tribunal criminel d'Alger contre les 19 inculpés du meurtre d'un étudiant lors des bagarres de l'université de Ben Aknoun le 2 novembre 1982 (cf. Chrono. 1/9). Heureuse coïncidence, ce procès s'est déroulé au moment même où la presse faisait largement écho au pèlerinage à la Mecque du Chef de l'Etat, du ministre des Affaires religieuses et de 20 000 Algériens.



Cette clémence du régime à l'égard des opposants idéologiques a eu pour corollaire la poursuite d'une politique de fermeté à l'intérieur de la nomenklatura sortante. Les « campagnes d'assainissement » ne se sont pas ralenties. On apprenait le 14 mars que la Cour suprême venait de prononcer 33 condamnations sévères dans une affaire de malversation de deniers publics considérée comme la plus grave des vingt dernières années (cf. Chrono. 14/3) et, le 25 novembre, la Cour des Comptes rejetait le pourvoi en cassation de l'ancien ministre de l'agriculture de Boumediène, M. Tayebi-Larbi, et de deux hauts fonctionnaires de l'Office national du matériel hydraulique qui avaient été condamnés en 1983 pour l'irrégularité de leur gestion. D'autre part la fermeté, sur le sujet, du Chef de l'Etat dans son discours du 23 septembre devant le Secrétariat permanent du FLN élargi aux secrétaires de mouhafadhas, discours fortement relayé par les médias, avait frappé l'opinion (cf. Chrono. 23/9 et Doc.). Le Chef de l'Etat avait tenu à manifester sans ambage qu'il exerçait le contrôle le plus étroit sur l'appareil d'Etat et l'appareil du parti, en dénonçant « l'inertie des cadres » et « les éléments parasites » qui avaient pu s'y infiltrer, en annonçant « une offensive d'envergure contre tous ceux qui résistent aux réformes mises en œuvre par l'équipe au pouvoir depuis cinq ans ». Prise en main tout aussi vigilante, naturellement, à l'égard du soutien privilégié du régime, l'armée, qui va d'ailleurs être l'objet d'une sollicitude marquée du Chef de l'Etat en 1984. Ainsi va-t-on observer la mise à l'écart et même le versement dans les réserves d'un certain nombre d'officiers ayant des liens, personnels ou familiaux, soit avec les milieux proches du PAGES ou de la tendance Yahiaoui soit avec les milieux « intégristes ». Le risque de conjonction de ces deux courants en vue d'une action de force au sein du régime paraît désormais bien improbable, si tant est que l'idée ait pu en venir à certains.

Il est maintenant évident que le Chef de l'Etat a les mains libres pour continuer à avancer dans la voie réformiste qu'il a choisie.

III. — ACTIONS

Cette voie — et le sens et la manière dans lesquels s'est opérée la mutation de l'élite politique du régime sont parfaitement cohérents avec elle — est celle des correctifs pragmatiques, quelquefois expérimentaux, quelquefois « sinueux », marqués d'avancées, de coups d'arrêt, de tâtonnements, apportés à ce que plus de 13 années de gouvernement Boumediène avaient fini par cristalliser en corps de doctrine, ajustements dont la somme exprimera sans doute, à terme, un changement de cap obéissant à une autre logique mais que le pouvoir n'est pas encore en mesure d'avouer ni même, sans doute, d'accepter dans l'état actuel de sa structure. D'où les limites contre lesquelles bute parfois une action qui doit toujours se justifier comme une continuité évolutive par rapport à quelques « fondamentaux » intangibles.



A tout seigneur tout honneur, l'armée, l'enfant chéri du régime va bénéficier en 1984 de toute la sollicitude du pouvoir. De 1976 à 1982 la croissance de ses moyens a été maintenue à un niveau tel qu'elle puisse conserver, face au développement des Forces armées royales du Maroc engagées dans la guerre du Sahara occidental (15) une marge de supériorité dissuasive, du moins quant au matériel, comme le montrent les tableaux ci-après. On retiendra, à ce sujet, que l'Algérie cherche, depuis un certain temps, à s'affranchir d'une trop grande dépendance à l'égard des pays du Pacte de Varsovie pour ses fournitures d'armes. Encore actuellement la quasi-totalité des 700 chars et 1 500 blindés légers de l'armée algérienne sont soviétiques, de même que son artillerie, ses missiles sol-air, sol-sol, antichars, et tous ses avions de combat. L'équipement d'origine occidentale ne concerne guère, encore, que la marine (modeste) et la gendarmerie. On trouve également des appareils occidentaux dans l'aviation militaire de transport, les unités d'hélicoptères, les écoles de pilotage. En 1984, le montant des commandes algériennes aux Etats-Unis s'est élevé à 50 millions \$ et des discussions se poursuivent avec la France (matériel aéronautique, télécommunications, équipement électronique, blindés légers, infrastructures de la marine, couverture-radar de l'espace aérien pour laquelle un accord-cadre a été signé en juillet 1983 entre les deux pays, etc.). La France a ouvert à l'Algérie un crédit de 15 à 20 milliards FF pour concrétiser ces marchés. D'autre part l'Algérie songerait à développer une industrie nationale d'armement en association avec divers partenaires occidentaux.

Evolution des forces armées maghrébines : 1976-1982

	1976				1982			
	Effectifs	Chars	Forces aériennes	Avions de combat	Effectifs	Chars	Forces aériennes	Avions de combat
Algérie	69 300	450	4 500	182	168 000	680	12 000	306
Lybie	29 700	715	5 000	129	65 000	3 100	5 000	555
Maroc	37 000	320	5 000	59	141 000	410	10 000	97

*Evolution des dépenses militaires des pays d'Afrique du Nord
(en millions de \$ 1980)*

	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982
Algérie	281	538	597	836	729	791	661	704	—	—
Lybie	(600)	(1090)	(1090)	(1780)	(1800)	(2200)	(2820)	—	—	—
Maroc	281	538	597	836	729	791	661	—	—	—
Mauritanie	11,7	13,5	42,7	(61,4)	(79,8)	93,3	78,2	1 118	1 129	1 228
Tunisie	63,6	77,1	105	118	161	181	170	191	236	—

Source : Institut d'études stratégiques, Londres (estimation)

(15) Au cours de la 3^e semaine de mai l'ANP a organisé le long de la frontière marocaine de grandes manœuvres interarmées (blindés, artillerie, troupes aéroportées, aviation...), au moment même où se réunissait à Rabat la commission mixte militaire maroco-américaine avec la participation du Secrétaire à la Défense des Etats Unis, Caspar Weinberger. Le président Chadli Bendjedid supervisait les opérations.

L'effort d'équipement ne traduit pas, à lui seul, l'importance de la politique militaire dans le régime Chadli. Encore plus révélatrices apparaissent des mesures concernant la place de l'armée dans la société et la réarticulation de ses moyens. A la première préoccupation répond la signature, le 22 octobre 1984 (cf. Légis.), d'un important décret modifiant le statut des officiers de l'ANP, notamment par l'allongement de la carrière et la création des grades de général et de général-major, auxquels les traditions « maquisardes » de l'ALN s'étaient toujours refusées, mais aussi la prudence d'un pouvoir lui-même à base militaire, soucieux d'éviter tout risque de concentration des moyens de force du seul côté susceptible de le menacer. Le corollaire en était, malgré le bon niveau d'équipement de l'armée, une aptitude opérationnelle d'ensemble certainement inférieure à celle des F.A.R. marocaines. Aujourd'hui, le Chef de l'Etat évalue le risque politique interne comme beaucoup moins prioritaire que l'efficacité de la défense face aux menaces potentielles de ses voisins de l'Ouest et du Sud-Est. Revirement rendu possible, évidemment, par la nature même du système de pouvoir actuel, par le rajeunissement des cadres (16), par leur professionnalisation et le contrôle idéologique vigilant qui les encadre.

Le 24 octobre l'AFP annonçait la nomination des huit premiers généraux de l'ANP : les colonels Abdallah Belhouchet, vice-ministre de la Défense, inspecteur général de l'ANP, membre du BP du FLN, et Mostefa Benloucif, secrétaire général du ministère de la Défense, membre suppléant du BP, étaient promus généraux-majors; six autres colonels, dont les commandants des 2^e et 5^e Régions militaires, Kamel Abderrahim et Khaled Nezzar, et le directeur de la marine, le colonel Rachid Benyelles, étaient promus généraux.

Le couronnement de cette démarche venait avec l'important train de décrets du 28 novembre (cf. Légis.) recréant, après sa dissolution en 1967 à la suite de la tentative de putsch du colonel Zbiri, un Etat-major général de l'ANP sous les ordres du général-major Benloucif flanqué de deux adjoints, les généraux Abderrahim et Nezzar, tandis que le général Benyelles, remplacé à la marine par le lieutenant-colonel Abdelmajid Cherif, devenait secrétaire général de la Défense. En même temps le nombre des régions militaires était ramené de 7 à 6 par la réunion des régions d'Alger et de Blida (1^{re} R.M.), les autres demeurant celles d'Oran, de Constantine, d'Ouargla, Béchar et Tamanrasset. A cette occasion, trois régions changeaient de commandant.



Si cette réforme territoriale militaire s'inscrit dans une logique propre à l'ensemble de la politique de défense, elle se situe aussi dans un programme beaucoup plus général de restructuration du pays, intéressant les entreprises socialistes depuis le décret du 4 octobre 1980 mais concernant aussi le quadrillage administratif de l'Algérie. Certains croient y voir une démarche décentralisatrice,

(16) Plusieurs centaines d'officiers issus de l'ancienne ALN seront versés dans la réserve. Parmi eux, les plus anciennement mêlés aux luttes politiques de la Guerre d'indépendance et des quinze années qui l'ont suivie, reliés entre eux par de « vieilles solidarités issues du maquis » (F. SOUDAN : « Algérie — l'armée bouge » — *Jeune Afrique*, 19/12/1984) sur lesquelles le pouvoir actuel craignait de n'avoir pas tout le contrôle nécessaire.

donc implicitement démocratisante, et l'élévation progressive du nombre des collectivités locales depuis 1966 ainsi que de leurs compétences et de leurs moyens pourrait conforter cette idée. Elle mérite, en réalité, d'être fortement nuancée et, compte tenu de l'étroitesse de la tutelle exercée par l'administration territoriale de l'État sur les collectivités locales d'une part, et d'autre part du développement simultané de la hiérarchie parallèle d'un parti unique fonctionnant à coup de « centralisme démocratique », venant redoubler et contrôler les chaînes de commandement des administrations publiques, il conviendrait mieux de parler d'une politique de déconcentration. Celle-ci répond à une double exigence : accroître, en étendue et en pénétration, la présence du pouvoir central, mais aussi réduire la sous-administration du pays et la saturation des villes chefs-lieux qui ruine les effets d'une politique d'aménagement du territoire. C'est la même démarche que l'on a déjà rencontrée, avec l'objectif supplémentaire de disperser quelques États dans l'État, au cours de la restructuration territoriale des entreprises socialistes, sans que soit toujours évité l'inconvénient d'ajouter un échelon de plus dans une chaîne de décision qui persiste à remonter systématiquement au centre.

Le 4 février, le Chef de l'État promulguait une loi, votée le 16 décembre 1983 par l'APN, qui portait de 31 à 48 le nombre de wilayas et de 706 à 1 541 le nombre des communes. Un décret du 3 avril fixait le nom et le chef-lieu des 17 wilayas créées (cf. Doc.). L'instruction présidentielle du 8 février, en dotant les walis de plus de moyens et de compétences, confirmait la wilaya comme « le cadre approprié d'organisation, de coordination, de suivi et de contrôle des activités déconcentrées et décentralisées de l'État ». Le 4 avril un vaste « mouvement préfectoral » destiné à pourvoir les nouveaux postes, donnait l'occasion, dans ce secteur comme dans les autres, de renouveler et de rajeunir le corps des walis. Parallèlement, le parti se voyait fortement sollicité d'accompagner la mise en place des nouvelles structures, en activant les comités de coordination des « wilayas-mères » chargées jusqu'à la fin de l'année, d'assurer le soutien des wilayas issues d'elles-mêmes et les divers transferts de personnel, d'équipement, de finances et de patrimoine impliqués par l'opération. Le 16 mai, le Chef de l'État déclarait aux 17 secrétaires de mouhafadhas désignés par le parti dans les nouvelles wilayas que celui-ci devait « imposer sa présence dans tous les domaines, constituer le centre de décision politique, économique, culturelle et sociale et regrouper toutes les couches de la société ».



La réforme de l'administration territoriale va se traduire également au niveau de la fonction judiciaire. Une adaptation des ressorts des tribunaux sera nécessaire. A cet effet la loi du 23 juin 1984 (cf. Légis.) va porter, notamment, à 31 le nombre des cours, abrogeant l'organisation en place depuis l'ordonnance du 12 juillet 1974. Mais en matière juridique, le grand événement de l'année est l'adoption le 29 mai par l'APN (17) après plus d'un mois de débats souvent fort animés et une véritable bataille d'amendements, d'un Code de la famille depuis

(17) Texte promulgué le 9 Juin. Cf. Légis. Les débats ont été ouverts le 22 avril. Cf. chrono.

si longtemps en chantier que l'on se demandait si ce travail de Pénélope aboutirait un jour à effacer des usages le vieux droit coutumier. Nous n'en traiterons pas ici, le présent *Annuaire* contenant dans ses études d'actualités un article de M^{me} Hadjira Dennouni qui lui est consacré. Observons seulement qu'il paraît avoir fait l'objet de transactions délicates entre « modernistes » et « traditionalistes », qu'il corrige partiellement les infériorités du statut de la femme et élargit ses capacités en matière de choix du conjoint et de divorce (notion substituée à celle de répudiation). Beaucoup de chemin reste à faire mais le projet adopté marque des progrès sensibles sur celui qui avait si fortement mobilisé l'opposition des femmes les années précédentes.



Il restait au Chef de l'Etat, pour mieux assurer encore sa capacité à contrôler d'éventuels états d'âme dans les médias algériens, à s'occuper de leur réorganisation. Au cours d'une réunion des cadres du parti, le 7 juillet, il dressait un véritable réquisitoire contre leur mauvais fonctionnement et leur tendance à la surenchère idéologique. Il annonçait la mise en place prochaine d'un Haut Conseil de l'information chargé de préparer une réforme d'ensemble du système. On laissait entendre que la radiodiffusion et la télévision allaient être séparées en sociétés distinctes, que de nouveaux organes de masse allaient être lancés. Une semaine plus tard était créé un Centre national de documentation, de presse et d'information et le 10 novembre le Chef de l'Etat signait le décret instituant le Haut Conseil de l'information, placé sous son autorité directe et chargé « d'arrêter les grandes orientations de la politique nationale de l'information ». Dès le 25 novembre le Haut Conseil était installé et son comité technique mis en place le 27 décembre par le ministre de l'Information. On retrouve, parmi les membres de ce Haut-Conseil, le président de l'APN, le responsable du secrétariat permanent du Comité central du parti, le Premier ministre, les ministres de l'Information, des Affaires étrangères, de la Culture, des P. et T. et les deux secrétaires généraux de la Présidence de la République et de la Défense nationale. Toutes personnes, nous n'en doutons pas, les mieux à même de « valoriser le métier de journaliste, développer l'information nationale sous toutes ses formes et dans toutes les régions du pays... de protéger les diverses composantes du groupe social, et notamment la jeunesse, contre toute information portant atteinte à l'identité et aux valeurs nationales ». Ici, bien entendu, réapparaît la préoccupation permanente des autorités algériennes devant la pénétration de la presse étrangère jusqu'ici facilitée par la médiocrité, à peu d'exceptions près, de la presse nationale, et devant la mondialisation inéluctable de l'information grâce au développement des technologies modernes de communication.



Nous n'évoquerons pas ici les divers domaines des politiques publiques, qui courent toujours sur leur erre, qu'il s'agisse d'éducation nationale (cf. Chrono.

7/1, 22/4, 15, 25 et 29/9, 8/10, 29/12) avec ses corollaires de la politique d'arabisation (cf. Chrono. 12 et 14/4, 27/5, 6/10, 17/11, 15/12) ou de l'esquisse d'une politique scientifique plus active (création d'un Commissariat à la Recherche Scientifique et technique le 7/7, et cf. Chrono 21/11 et 18/12), qu'il s'agisse de santé publique (projets de lois adoptés les 25 et 26/12) et de démographie (cf. Chrono 13/5). Nous avons placé en annexe un certain nombre de statistiques intéressant ces sujets. D'autre part, en matière culturelle, nous ne saurions mieux faire que de renvoyer, dans la partie « Etudes » du présent *Annuaire*, aux articles de A. Taleb, M. Haddab, S. Chaker, R.N. Saadi, B. Mostefaoui, M. Mahieddin, etc.

Nous serons très rapide, également, sur la situation économique, pour laquelle nous fournissons en annexe d'abondantes statistiques et qui fera l'objet, dans notre prochain volume, d'une évaluation assez complète à l'occasion du lancement du 2^e Plan quinquennal (1985-1989). D'autre part nous renvoyons nos lecteurs à l'étude de F. Yachir et R. Abdoun, « Dépendance alimentaire, croissance agricole et équilibre externe en Algérie », dans la partie « Actualités » du présent volume où elle prend place au sein d'un ensemble d'articles consacrés à « Révoltes urbaines, dépendance alimentaire et endettement extérieur. »

Le paysage économique algérien a connu, au cours de l'exécution du 1^{er} Plan quinquennal, toute une série de mutations qui constituent la base d'un changement encore plus radical pour les années à venir : réorientation de la politique des hydrocarbures, remise en cause profonde de la « révolution agraire », relance du secteur privé, des PME, des industries de consommation, priorité à la satisfaction des besoins sociaux, restructuration et rentabilisation des entreprises socialistes etc. Cette phase transitoire de remise en ordre et de révision générale a connu sa conclusion politique lors du V^e Congrès du FLN en décembre 1983. Désormais Chadli Bendjedid a les mains libres pour engager le pays dans une voie de rupture avec le système antérieure. Relevons cette appréciation d'un journaliste tunisien pour qui l'Algérie serait en train de passer d'un modèle de développement à la soviétique à un modèle de type hongrois. Mais il est encore trop tôt pour comparer la libéralisation économique qui se développe en Algérie à celle initiée par Sadate en Egypte. En somme il s'agirait d'un socialisme *ma non troppo*. Prudence qui se retrouve aussi dans la sagesse de la politique financière du pays, l'un des rares parmi les PVD a bien maîtriser son endettement international et à connaître une balance commerciale à peu près équilibrée. Aussi l'Algérie a-t-elle pu s'épargner les terribles épreuves des révoltes populaires de 1984 au Maroc et en Tunisie (cf. ci-dessus les articles de F. Yachir et R. Abdoun, N. Akesbi, K. El Manoubi).



Toute le démarche politique du Chef de l'Etat en 1984 a tendu à le débarrasser des dernières contraintes de l'« héritage », à lui assurer une emprise sans partage sur les rouages de l'Etat. Que peut-il faire, que va-t-il faire de cette accumulation de puissance ? Se contentera-t-il de la gérer comme un patrimoine,

en « bon père de famille », ou va-t-il la mettre au service d'un grand dessein ? Est-ce que la libéralisation économique relative qui a été engagée buterait déjà sur les limites idéologiques du régime et, de ce fait, se verrait interdire de passer le relais à une libéralisation culturelle et politique susceptible de le remettre en cause ? Mais alors à quoi bon la lente métamorphose d'un leader institutionnel en zaïm, même si son charisme n'est pas encore aveuglant, si ce n'est pour conduire le changement à son terme logique ? Quelle nécessité a-t-elle conduit à accumuler dans les mains d'un seul toutes les apparences de la puissance s'il doit demeurer non pas l'arbitre suprême mais le simple observateur de rapports de force fluctuants qu'il enregistre dans leur succession sans pouvoir les dominer, les infléchir, les déplacer au service d'une vision d'ensemble qui lui appartiendrait en propre et qu'il n'exprime guère à ce jour ?

Toute tentative actuelle pour évaluer correctement, sans les sur-estimer ni les sous-estimer, les freins et contreponds internes du régime, le jeu des clans qui forment l'« élite politique » du pays et la capacité réelle de Chadli Bendjedid à dégager sa propre ligne et à la faire prévaloir, est des plus aléatoires dès que l'on s'aventure au-delà du formel.

Finalement, à quoi sert Chadli Bendjedid ? L'Algérie est-elle, constitutivement allergique au zaïmat ?

Hubert MICHEL*

* CRESM.

ANNEXES

I. — Chronologie*
(affaires intérieures)

JANVIER

- 2 Lois instituant l'Ordre du Mérite National et la Médaille des Moudjahidine.
- 7 Loi portant planification des effectifs du système éducatif (cf. Légis.).
- 12 Le candidat unique désigné par le dernier congrès du FLN, Chadli BENDJEDID adresse le 15, un message à la nation.
- 16 Ouverture de la 11^e session du Comité Central du FLN et annonce de la composition du nouveau Bureau Politique du Parti qui succède à l'équipe en place depuis le 2/7/1981. Cherif MESSADIA demeure responsable du secrétariat permanent du Comité Central. 8 titulaires au lieu de 9 (éviction de Mohamed Saïd MAZOUZI); adjonction de 5 membres suppléants (cf. Doc.)
- 21 L'Assemblée populaire nationale adopte la loi sur le service civil. Promulgation le 11/2 (cf. Légis.).
- 22 Important remaniement ministériel. Abdelhamid BRAHIMI succède à Mohamed Benahmed ABDELGHANI comme Premier ministre (cf. Doc.).
- 28 1^{re} journée nationale du petit commerçant.
- 29 Le Conseil des ministres adopte un train de mesures en vue de protéger le pouvoir d'achat des citoyens et de stimuler la production nationale.
- 30 Le conseil exécutif de la wilaya d'Alger, sous la présidence du ministre de l'Intérieur, adopte un programme d'assainissement et d'embellissement de la capitale.

FÉVRIER

- 4 Loi relative à l'organisation territoriale. L'Algérie comptera 48 wilayas et 1 541 communes (cf. Légis. et 3/4).
- 5 Adoption en conseil des ministres d'un plan de restructuration de 28 entreprises publiques, les 5 plus importantes de l'industrie lourde (SNS, SONACOME, SONELEC, SONAREM, SN. Métal), 5 du secteur hydraulique et 18 du secteur BTP et urbanisme (cf. le 24/3); le gouvernement décide également de diviser le système de sécurité sociale en deux caisses nationales, l'une couvrant les maladies et accidents, l'autre les retraites.
- 9 Création, à Paris, d'un Comité pour la libération des emprisonnés politiques en Algérie. L'appel lancé pour dénoncer « l'importante vague d'arrestations

* Sources : *Grand Maghreb, El Moudjahid, Le Monde, Marchés tropicaux et méditerranéens, Journal officiel de la République algérienne* etc.

- qui a eu lieu en Algérie durant les quatre derniers mois » (M^r Ali Yahia ABDENOUR, ancien ministre, et les trois principales animatrices du collectif pour le droit des femmes, M^{mes} Fatouma OUZEGANE, Laïza HANNOUN, Leïla SOUIDI, etc.) recueille 7 000 signatures en une dizaine de jours. Une délégation de ce comité se rend le 29 à l'ambassade d'Algérie à Paris pour intervenir en faveur de onze jeunes détenus de la prison Serkadji qui ont entamé le 13 janvier une grève de la faim. Elle n'est pas reçue et l'ambassade dément qu'il y ait des détenus politiques en Algérie (Cf. le 14/3 et le 14/4).
- 15 Le conseil des ministres décide la création d'une commission interministérielle élargie au Parti et au Commissariat politique de l'ANP en vue de « stimuler la production audiovisuelle et la création artistique et culturelle... en conformité avec les valeurs nationales ». Elle aura notamment à choisir les productions audio-visuelles à programmer ou à diffuser dans les circuits nationaux. D'autre part l'Office national de Commercialisation et de l'Industrie du Cinéma est divisé en deux nouvelles entreprises nationales, l'une de production et l'autre de gestion de l'infrastructure de diffusion.
- 22 Le Conseil des ministres arrête son programme de travail pour 1984 :
 — « imprimer une meilleure dynamique aux programmes de développement inscrits dans le plan 1980-1984 ;
 — mieux gérer l'économie en étant plus rigoureux dans l'affectation des ressources financières et plus efficace au niveau des structures d'intervention, principalement au plan commercial ;
 — améliorer les conditions et le cadre de vie des citoyens (actions en direction de la jeunesse, amélioration des transports, de l'habitat et des services sociaux et collectifs) ;
 — corriger les effets de la bureaucratie ».
- 23 Sous la présidence de M. Mohamed DJEGHABA, chargé du Haut Conseil de la Jeunesse, la sous-commission Culture, Sports et Loisirs arrête son programme d'action : « renaissance et diffusion de la culture nationale », fonction éducative du tourisme des jeunes, développement des festivals spécialisés et des rencontres nationales et internationales à caractère culturel, contacts avec la jeunesse émigrée.
- 28 au 29 Conférence nationale sur le développement, à Alger. Discours d'ouverture de Chadli BENJEDID :
 — assurer du travail à la jeunesse par la planification de la formation ;
 — mieux utiliser les ressources nationales ;
 — parvenir à l'autosuffisance alimentaire.
- Le 28, le Premier ministre préside une cérémonie à l'occasion de la signature des premières conventions de restructuration des entreprises. 150 entreprises sont actuellement en cause.

MARS

- 2 Journée nationale de l'environnement urbain, dans le cadre d'une campagne nationale d'embellissement des villes.
- 3 au 9. 14^e congrès de l'Union Générale des Ecrivains arabes, à Alger.
- 13 Le président Chadli BENJEDID inaugure à Arzew trois usines pétrochimiques et une centrale thermique, la plus importante d'Algérie (capacité productive : 528 millions de watts) susceptible de couvrir 40 % des besoins algériens. Ces unités offrent 4 000 emplois pour un investissement de 8 milliards FF.
- 14 Les trois militantes du droit des femmes récemment arrêtées commencent une grève de la faim à la prison de Médéa pour obtenir le statut de « détenues politiques » (Cf. le 9/2 et le 13/5).
- 14 La Cour Suprême vient de prononcer 33 condamnations, de 2 ans de prison avec sursis à la réclusion à perpétuité, accompagnées de lourdes amendes

dans une affaire de détournements de deniers de l'État dans les marchés de travaux publics considérée comme la plus importante de l'histoire judiciaire algérienne.

- 17 Décret fixant un nouveau cadre budgétaire pour les communes (Cf. Légis.).
- 20 A Alger, 7^e conférence de l'Union des Parlements africains.
- 21 Le Conseil des ministres décide :
- d'inclure les recommandations de la 2^e conférence nationale sur le développement dans le programme de travail gouvernemental;
 - d'élargir la concertation aux branches, secteurs et ministères pour la mise en œuvre des textes d'application du statut général du travailleur, notamment par la classification des postes de travail;
 - d'appliquer de nouvelles dispositions visant à renforcer le contrôle des exportations frauduleuses et d'élargir la liste des produits prohibés à l'exportation.
- 24 Décret créant l'Entreprise nationale de Construction pour la Sidérurgie (COSIDER) dans le cadre de la restructuration de la SNS (Cf. Légis.).
- 30 Elections législatives partielles dans les wilayas de Sétif et Oran pour remplacer un député de Sétif, décédé, ainsi que M^{me} Kheira ETTAYEB (député d'Oran) et M. Abderrahmane BELAYAT (député de Sétif), entrés au gouvernement.

AVRIL

- 3 Décret fixant les noms et les chefs-lieux des 17 nouvelles wilayas. (Cf. 4/2, Légis. et Doc.).
- 4 Le Conseil des ministres adopte des mesures en vue de la promotion des exportations de produits nationaux autres que les hydrocarbures (réglementation des changes, contrôle de la qualité, allègement des contraintes administratives, « soutien » des prix à l'exportation par un système de subventions indirectes); il révisé également la carte judiciaire du pays (suites de la création de 17 nouvelles wilayas et mise en place de juridictions de base au niveau des communes); il arrête un programme de mise en œuvre de l'enseignement supérieur à l'horizon 2000.
- 12 A Alger, clôture du colloque sur l'enseignement de la langue arabe dans les universités auquel ont participé 54 recteurs d'universités de plus de dix pays arabes : « en finir » avec le bilinguisme, généraliser l'arabe à toutes les disciplines (élaboration d'une terminologie scientifique « complète, souple et maniable »), mettre en place un centre arabe de formation des enseignants d'université. (Cf. le 14).
- 13 Lors des obsèques du cheikh Abdellatif SOLTANI, l'un des principaux inspirateurs de l'intégrisme islamique en Algérie, 25 000 personnes environ se rassemblent au cimetière de Kouba, près d'Alger. Première manifestation de masse des islamistes depuis les troubles de 1982, à l'occasion desquels le cheikh SOLTANI avait été arrêté (Cf. Chronique Algérie in AAN 1982 et cf. le 13/5 ci-après).
- 14 au 25 Série de manifestations scientifiques centrées sur l'arabisation de l'enseignement technique, à l'École polytechnique d'Alger, organisées par la Fédération arabe de l'Enseignement technique et le ministère de l'Enseignement supérieur.
- 14 Ouverture de la session de printemps de l'APN.
- 16 Journée de la Science, en Algérie.
- 17 au 19 3^e journées pharmaceutiques maghrébines à Alger.

- 19 Le Conseil des ministres prend des mesures destinées à améliorer le fonctionnement des installations portuaires, notamment l'établissement d'une autorité portuaire unique et la création d'une entreprise de transit dépendant du ministre des Transports.
- 21 Décret portant organisation et fonctionnement du Conseil de l'Ordre du Mérite National.
- 22 au 29/5 L'APN examine le projet de Code de la famille. Il est voté le 29/5 et sera promulgué le 9/6 (Cf. Lég.).
- 22 Plusieurs milliers de lycéens manifestant à Alger contre l'introduction éventuelle de quotas à l'admission au bac sont violemment dispersés par la police. Le gouvernement dément l'existence de ces quotas.
- 25 Création, au sein du FLN, d'un Conseil de l'amitié et de la solidarité avec les peuples, qui réunit 21 membres dont MM. Mohamed Cherif MESSADIA et M'hamed YAZID qui en sera le responsable.

MAI

- 2 Le conseil des ministres étudie les problèmes de la distribution d'électricité et de gaz. Le taux moyen d'électrification rurale atteindra 79 % fin 1984 et 100 % en 1988. 106 agglomérations seront desservies à la fin de l'année par les 6 600 kms de conduites de gaz.
- 4 A Constantine, 1^{er} séminaire national sur le roman algérien. Vœu pour la création d'un prix.
- 6 Après 7 années de prison préventive les 5 inculpés pour le meurtre du miniaturiste RACIM et de son épouse (30/3/1975) sont acquittés.
- 7 Le ministre de l'Agriculture, dans le cadre de la campagne de récolte céréalière, arrête diverses mesures d'aide au secteur privé (aides pour l'acquisition de moissonneuses-batteuses, mise à disposition de matériel des Coopératives agricoles de services et d'approvisionnement...).
- 8 au 10 A Alger, 2^e séminaire national sur l'écriture de l'histoire de la révolution algérienne. Le président Chadli BENDJEDID annonce qu'une commission nationale va entreprendre la réhabilitation de certains chefs historiques « mis à l'écart après l'indépendance » (Mohamed KHIDER, assassiné à Madrid en 1969, Krim BELKACEM, assassiné à Francfort en 1970...) et de préparer le rapatriement en Algérie de victimes de la lutte de libération enterrées à l'étranger. D'autre part une amnistie prochaine est envisagée concernant des faits liés à cette période (Cf. le 21/8).
- 9 Réunion des cadres de l'Agriculture autour de leur ministre en vue de proposer des mesures destinées à résorber les déficits financiers du secteur socialiste : création d'activités annexes etc...
- 10 L'APN adopte un nouveau Code forestier, promulgué le 23/6 (Cf. Légis.).
- 12 Décret créant un Commissariat à la Réforme et à l'Innovation administratives (Cf. Légis.).
- 13 Le Chef de l'Etat « amnistie », avant jugement, 91 détenus que l'on peut considérer comme « politiques » : une trentaine de militants islamistes arrêtés en décembre 1982, dont le cheikh Ahmed SAHOUN et le professeur Abbas EL MADANI, les militantes du collectif pour le droit des femmes arrêtées au début de l'année, un certain nombre de personnes impliquées en octobre 1983 dans une affaire de « trafic d'armes », MM. Ali YAHIA et M.S. NEKKACHE, ex-ministres de Ben BELLA etc...), quelques habitants de l'Aurès arrêtés à la même époque pour détention illégale d'armes, des étudiants « trotskystes » arrêtés avant le congrès du FLN en décembre 1983 pour tentative de diffusion de tracts. Selon la Ligue des Droits de l'Homme il y avait environ 145 prisonniers

- politiques dont une centaine d'« intégristes », une trentaine de « benbellistes » et une quinzaine de « trotskystes » de l'Organisation socialiste du Travail.
- 13 Important débat télévisé entre membres du gouvernement, du parti et du Conseil Supérieur Islamique, dans le cadre d'une campagne de sensibilisation aux problèmes démographiques et en faveur de l'espacement des naissances.
- 16 Le Conseil des ministres arrête des mesures relatives à la préparation de la rentrée scolaire et universitaire 1984-1985.
- 19 Journée nationale de l'étudiant.
- 20 au 27 Ahmed BEN BELLA annonce, le 20 dans *La Suisse*, la création sous sa présidence d'un Mouvement pour la Démocratie en Algérie (MDA). Le congrès constitutif de ce nouveau parti d'opposition se tient en France, à Chantilly, les 26 et 27/5, en l'absence de BEN BELLA, et réunit 265 délégués venus de l'émigration.
- 22 au 23 12^e Session du Comité Central du FLN, essentiellement consacrée à l'examen du projet de plan quinquennal 1985-1989.
- 27 M. A. BRERHI, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, confirme le caractère « irréversible » de l'arabisation de l'enseignement des sciences sociales.
- 28 L'APN vote la loi relative à la définition et à la gestion du domaine national. Promulgation le 30/6 (Cf. Légis.).
- 29 L'APN, après plus d'un mois de débat, vote le projet de Code de la famille. Promulgation le 9/6 (Cf. Légis.). Elle vote également une réforme de l'organisation territoriale de la Justice. Promulgation le 23/6 (Cf. Légis.).
- 30 Le Conseil des ministres adopte diverses mesures en matière de circulation urbaine, de prévention sanitaire, de thermalisme, ainsi que les plans de restructuration de 11 entreprises nationales dans les secteurs du transport, de la culture, du tourisme et de l'hydraulique.

JUIN

- 2 Une circulaire ministérielle assouplit les modalités d'importation de véhicules particuliers par les nationaux algériens résidents.
- 4 au 7 131 000 candidats se présentent, dans 342 centres d'examen, aux épreuves du baccalauréat.
- 13 L'Etat offre 213 tracteurs aux fellahs du secteur privé dans la wilaya d'Annaba.
- 15 A Alger, 1^{er} festival de musique et chants des pays arabes.
- 16 Décret relevant la quote-part de l'Algérie au FMI.
- 20 Le Conseil des ministres adopte diverses mesures relatives à la protection de la forêt et à la lutte contre la sécheresse ainsi qu'à l'exploration des hydrocarbures et l'utilisation du propane liquide. Il étudie le Rapport sur la pratique énergétique élaboré par un groupe interministériel et qui doit servir à préparer une nouvelle législation sur l'exploration et l'exploitation pétrolières pour les 15 années à venir.
- 23 Promulgation d'une loi portant découpage judiciaire. Cf. Légis.
- 27 au 28 2^e Foire de la production nationale.

JUILLET

- 2 et 3 Le Conseil des ministres étudie le projet de plan quinquennal 1985-1989 et, le 3, les projets de loi de finances et de budget général pour l'année 1985 (voir le prochain tome de l'AAN). Il les adoptera le 29/8. Promulgation le 24/12 (Cf. Légis.).

- 5 22^e anniversaire de l'indépendance.
- 7 Décret portant création d'un Commissariat à la Recherche scientifique et technique (Cf. Légis.).
- 7 Au cours d'une réunion des cadres du FLN, le Président de la République critique le fonctionnement des medias en Algérie, dont le rôle n'est pas de « faire de la surenchère » conformiste mais « d'assurer au citoyen une information objective et intègre ». Un Haut Conseil de l'Information sera mis en place et l'ensemble de l'appareil d'information doit être réformé (on envisagerait la création de nouveaux organes de presse écrite et la séparation des sociétés de radio et de télévision). Cf. le 14/7 et le 10/11.
- 8 et 9 Séminaire des cadres de la pêche et de l'agriculture, à Alger. Objectifs fixés par le ministre de tutelle, Kasdi MERBAH : augmenter la production en vue de l'autosuffisance alimentaire et de la réduction des importations, améliorer la formation (« produire » 1 400 ingénieurs dans les 15 prochaines années), la recherche et la vulgarisation, développer l'hydraulique et la mise en valeur de la steppe, réduire la jachère.
- 10 A Alger, ouverture de la 18^e conférence sur la pensée islamique, qui sera consacrée à la *Sahwa* islamique.
- 14 Décret portant création d'un Centre national de documentation, de presse et d'information.
- 14 Présentation au Chef de l'Etat des décorations créées pour être conférées aux moudjahidine et « citoyens méritants », notamment à l'occasion de la prochaine célébration du 30^e anniversaire du déclenchement de la guerre d'indépendance.
- 20 Une circulaire du ministère de la Santé stipule qu'à compter de la promotion 1984, l'ensemble des composantes du corps médical seront concernées par l'accomplissement du service civil et « ce n'est qu'après avoir satisfait à ce devoir que le praticien prendra option pour le cabinet privé ou pour l'intégration au sein des structures hospitalo-universitaires du pays ». Par ailleurs, dans un souci d'équilibre de la couverture médicale du territoire, l'ouverture d'un cabinet privé entraînera « un passage obligé par les zones déshéritées ». (On compte actuellement 1 médecin pour 1 000 habitants dans le nord de l'Algérie et seulement 1 médecin pour plus de 10 000 habitants au sud).

AOÛT

- 4 Décret créant à Constantine l'Université des Sciences islamiques Emir Abdelkader (Cf. Légis.). Elle sera ouverte le 6/10 et inaugurée le 14/10.
- 4 Décret définissant les lignes de base pour la détermination des zones maritimes sous juridiction nationale (Cf. Légis.).
- 15 Début d'une campagne contre la mortalité infantile (dont le taux s'élève à 38/1 000 contre 5/1 000 dans les pays les plus développés) : vulgarisation par la télévision, diffusion de la vaccination.
- 15 et 20 Le 15, clôture à Bejaïa du 1^{er} festival de la chanson révolutionnaire, consacré à l'évocation de l'histoire de la libération nationale dans le cadre de la célébration du 30^e anniversaire du début de la lutte armée. Inauguration, le 20 à Ifri en Petite Kabylie, d'un musée du moudjahid sur les lieux où s'est tenu le 20/8/1956 le congrès de la Soumam, 1^{er} Congrès du FLN.
- 18 Série de décrets relatifs à l'organisation et au fonctionnement de diverses universités algériennes et à la création d'Instituts nationaux d'enseignement supérieur et d'Ecoles normales supérieures (Cf. Légis.).
- 20 Journée du moudjahid.

- 21 Réunion du Bureau politique du FLN sous la présidence du Chef de l'Etat. Octroi de la grâce amnistiante « à tous les moudjahidine impliqués dans les divers problèmes politiques depuis l'indépendance », réhabilitation des moudjahidine et militants « qui ont fait l'objet de poursuite, jugement ou exécution, à la condition qu'ils n'aient pas pris les armes contre la révolution, qu'ils n'aient pas servi sous la bannière de l'ennemi ou collaboré avec l'étranger dans le but de porter atteinte à la révolution ». Enfin le B.P. décide de rapatrier en Algérie les cendres des « moudjahidine responsables » qui ont été inhumés à l'étranger. Ces mesures s'inscrivent dans le cadre de la célébration du 30^e anniversaire de l'insurrection de novembre 1954, de même que « la création de groupes de travail » chargés « d'éliminer tout aspect ambigu ou suspect, falsification ou déviation » de l'histoire de la guerre de libération nationale, « en vue de la placer dans son véritable cadre ».
- 23 au 27 A Alger, sous l'égide du FLN, rassemblement de 3 000 étudiants en formation à l'étranger en vue de procéder à une évaluation de leur formation. Ouverture par le ministre de l'Enseignement supérieur.

SEPTEMBRE

- 1^{er} Début à Alger du procès de 19 jeunes militants islamistes impliqués dans les troubles du 2/11/1982 qui avaient fait un mort et plusieurs blessés à la cité universitaire de Ben Aknoun. 6 d'entre eux sont poursuivis pour homicide volontaire, les autres pour coups et blessures et vol. Le principal accusé sera condamné à 8 ans de réclusion, 6 autres à des peines allant de 20 mois de prison ferme à 5 ans avec sursis; le tribunal relaxera les 12 derniers. Verdict de clémence malgré la rigueur des réquisitions du ministère public (réclusion à perpétuité).
- 2 Le Chef de l'Etat part en pèlerinage à la Mecque.
- 8 Décret créant un Centre national d'Ingénierie de la Construction (CNIC). Cf. Légis.
- 12 Le Conseil des ministres arrête une série de mesures pour développer l'industrie nationale du ciment et des matériaux de construction.
- 15 Rentrée scolaire pour 4 800 000 élèves : 3 450 000 dans les deux premiers cycles (600 000 nouveaux inscrits en 1^{re} année) et 1 280 000 dans le troisième (370 000 nouveaux admis en 7^e fondamentale). Il y a 167 500 enseignants dont 15 700 issus des Instituts technologiques de l'éducation. Le personnel est algérianisé à près de 100 %. 100 nouvelles écoles fondamentales, 40 lycées et 5 000 classes complémentaires ont été ouverts cette année. L'enseignement secondaire accueille 319 700 élèves dans l'enseignement général et 45 300 dans l'enseignement technique (en augmentation de 40 % sur 1983). Effort important de recrutement de maîtres, particulièrement dans l'enseignement technique.
- 20 au 28 3^e Foire internationale du Livre à Alger.
- 23 Réunion du secrétariat permanent du Comité Central du parti élargie aux secrétaires de mouhafadhas, sous la présidence du Chef de l'Etat, qui plaide pour la responsabilité collégiale dans la réalisation des grands projets de développement, et annonce des mesures énergiques contre l'« inertie » des cadres et les « éléments parasitaires » infiltrés dans les rouages de l'Etat et du parti. L'ordre du jour de la réunion portait sur « l'organisation interne du parti, ses activités dans les secteurs social, économique, culturel, de l'information, de la formation et des relations extérieures ainsi que sur l'activité des hauts conseils de la jeunesse et de la langue nationale ».
- 25 Le ministre de la Santé, au sujet du projet de loi relatif au système de santé en cours de discussion devant l'APN, déclare à APS que la priorité est donnée

à la prévention et à la « rentabilisation » du personnel médical. Il n'y aura plus, d'autre part, « de distribution gratuite de médicaments », même pour les maladies sociales.

25 Déclaration du ministre de l'Agriculture devant les cadres centraux et locaux de son ministère :

- La production céréalière est en tête des préoccupations du ministre qui a préconisé, entre autres, une prise en charge plus efficace des fermes-pilotes.
- Concernant le développement agricole de la steppe, il a souligné la nécessité d'intensifier l'élevage ovin tout en assurant la régénération de cette zone.
- La production avicole doit, selon le ministre, être renforcée dans le but de parvenir à l'auto-suffisance.
- Evoquant la question de la rentabilité des domaines autogérés socialistes (DAS), M. Kasdi MERBAH a précisé que les prix doivent être « rémunérateurs » et fixés à l'avance.

Le ministre a conclu sur la nécessité d'atteindre en 1984-85 le taux de 50 % de DAS bénéficiaires.

25 Le Conseil des ministres examine le dossier de l'enseignement et de la formation : projet de carte nationale de la formation professionnelle, introduction de l'informatique dans les différents cycles d'enseignement en procédant d'abord à une opération expérimentale restreinte et amorce d'une production nationale d'équipements. Le Conseil a examiné également les conditions de la rentrée scolaire et universitaire. Enfin il arrête une série de mesures relatives à la restructuration financière des entreprises.

29 Rentrée universitaire. Série de manifestations solennelles dans les wilayas universitaires. 109 000 étudiants préparent cette année un diplôme universitaire de 1^{er} cycle (98 161 pour l'année précédente). 42,2 % des nouveaux étudiants optent pour une formation en technologie (9 571 au total).

29 Le ministre des Industries légères préside la remise des diplômes à une promotion de 500 étudiants de l'Institut national des Industries légères (INIL) qui ambitionne de se hisser au niveau des grandes écoles internationales. Le ministre annonce l'élargissement des capacités de formation au profit des industries légères. Le statut de l'INIL sera modifié en conséquence.

OCTOBRE

1^{er} Le ministre de l'Agriculture annonce un relèvement de 50 000 à 250 000 DA du plafond des crédits réservés aux petits fellahs du secteur privé et l'affectation d'une enveloppe budgétaire pour la campagne 1984-1985 afin d'accorder à ceux-ci des prêts d'accèsion à la propriété foncière agricole dans le cadre de la loi qui la régleme. Les procédures en seront allégées.

2 Exécution de 3 condamnés à mort. Il y a eu 7 exécutions depuis le 1^{er} janvier.

4 Le ministre des Industries légères vient de dissoudre les conseils de direction de la SONIC, de l'ENA Sucre et des unités de raffinage de sucre de Mostaganem et Khemis-Miliana, à la suite de « défaillances graves » dans leur gestion.

6 Décret créant un Institut supérieur de Gestion et de Planification.

6 Ouverture à Constantine de l'Université des Sciences islamiques Emir Abdel-Kader, à ses 300 premiers étudiants. Inauguration officielle le 14.

8 Le Conseil des ministres étudie un redéploiement de la carte universitaire et décide :

- Rattachement aux Ecoles normales supérieures des licences d'enseignement.

- Recrutement d'étudiants en 2^e, 3^e et 4^e années de l'Ecole normale supérieure.
 - Elaboration d'un programme de coopération cohérent en matière de formation des formateurs, notamment dans l'enseignement technique.
 - Recyclage des professeurs « expérimentés » du technique afin qu'ils puissent contribuer à la formation des enseignants.
 - Recours aux appelés du service national pour occuper des postes d'enseignement (mesure élargie aux assujettis au service civil).
 - Développement de la participation des cadres et techniciens à l'encadrement de certains enseignements.
 - Rémunération horaire « modulée ».
- Le conseil des ministres a également arrêté les principes généraux d'une réforme de l'enseignement secondaire dans « un souci d'efficacité et de modernité ». L'objectif visé est de « faire correspondre la transformation de l'enseignement secondaire avec la dynamique de développement socio-économique et culturel du pays ».
- 9 Le Conseil des ministres décide de suspendre les importations de véhicules industriels et d'engins de travaux publics pour l'année 1984-1985, suite aux carences constatées dans l'utilisation optimale de ce matériel, dues au manque de maintenance et à la défaillance de la programmation opérationnelle. Cependant il sera possible de recourir à des importations complémentaires une fois assurée la distribution totale de la production nationale.
- 13 Décret créant un Conseil national pour l'Aéronautique et l'Espace, chargé d'émettre des avis sur toutes questions de son ressort et de coordonner les activités et les investissements des aviations civile et militaire.
- 15 Arrestation récente de 10 cadres et fonctionnaires à Laghouat pour détournement de fonds publics et irrégularités de gestion, dans le secteur du bâtiment.
- 17 Journée nationale de l'émigration.
- 21 Ouverture de la session d'automne de l'APN. A l'ordre du jour : des projets de loi relatifs à la protection et à la promotion de la santé, au plan quinquennal de développement, au code des pensions militaires, à la loi de finances 1985 ainsi que le texte de loi « portant définition, composition, formation et gestion du domaine militaire ».
- 22 au 28 A Constantine, symposium des réalisateurs algériens de cinéma et télévision.
- 22 Décret modifiant le statut des officiers de l'ANP : allongement de la carrière et, surtout, création des grades de général et de général-major. Cf. le 24.
- 23 Le Conseil des ministres arrête une série de mesures dans le secteur de la construction en vue de permettre une meilleure maîtrise des délais et des coûts par référence à un système fiable de références dont l'étude est en cours, système qui devra établir une liaison étroite entre, d'une part, la qualité et la quantité du travail et, d'autre part, sa rémunération. Un effort important sera fait pour améliorer l'efficacité de la normalisation industrielle.
- 23 Réhabilitation de 21 anciens chefs du FLN. Cf. le 24.
- 24 L'AFP annonce la nomination des 8 premiers généraux de l'ANP. L'ANP comprend actuellement environ 100 000 hommes et la Gendarmerie nationale environ 25 000. Le territoire est divisé en 7 régions militaires : Oran, Alger, Blida et Constantine, au nord; Béchar, Ouargla et Tamanrasset, au Sahara. Cf. le 28/11.
- 24 Le Premier ministre installe M. Mohamed RABHI dans les fonctions de Commissaire à la réforme et à l'innovation administratives.
- 24 Selon le Comité de Défense des Droits culturels en Algérie, le chanteur Ferhat MEHENNI et le secrétaire général de la section UGTA de l'Université de Tizi Ouzou auraient été arrêtés puis, semble-t-il, libérés peu après.

- 24 L'APN approuve deux ordonnances relatives à la gestion du domaine militaire (ordonnance du 8/9/1984. Promulgation le 7/11 de la loi d'approbation) et au régime des pensions militaires (ordonnance du 8/9/1984. Promulgation le 7/11 de la loi d'approbation). Elle examine un projet de loi relatif à la protection et à la promotion de la santé visant, selon le ministre concerné, « à l'émergence d'un système national unifié, décentralisé, démocratisé et intégré au plan national de développement », assurant la plus grande part au secteur public « en tant que support garantissant la gratuité des soins » et encadrant le secteur privé, dont l'activité « ne peut se concevoir que dans le cadre de la loi », par un contrôle et un suivi rigoureux ».
- 24 Décret portant grâce amnistiante à l'occasion de la commémoration du 30^e anniversaire de l'insurrection du 1^{er} novembre 1954. Les huit condamnés à mort par la Cour criminelle révolutionnaire d'Alger en juillet, août et septembre 1964 sont amnistiés et « réhabilités à titre posthume ». Divers condamnés par la Cour criminelle révolutionnaire siégeant à Alger ou par la Cour révolutionnaire siégeant à Oran, dans des affaires touchant notamment à la sécurité publique, sont amnistiés et réhabilités à compter de la date du présent décret.
- Deux autres décrets portent mesures de grâce, l'un en faveur des Moudjahidine et des veuves et enfants de chahid, l'autre en faveur de condamnés de droit commun ordinaires.
- 25 au 30 Le 25, signature de deux décrets concernant les conditions de port des décorations nationales créées et définissant les caractéristiques des insignes distinctifs et des grades de l'Ordre du Mérite National. Le 27, au ministère des Moudjahidine, en présence de membres du gouvernement et de dirigeants du parti, remise de médailles à de nombreux blessés ou mutilés de guerre et à d'anciens militants nationalistes. Le même jour, le Chef de l'Etat est élevé à la plus haute dignité (*Sadr*) de l'Ordre du Mérite National et remet lui-même des décorations aux membres du BP et du gouvernement, à divers hauts responsables du Parti et de l'Etat. M. Ferbat ABBAS, empêché pour raison de santé de participer à la cérémonie du 27, sera décoré le 30 à son domicile. Parmi les récipiendaires on relève également les noms de plusieurs personnalités écartées de leurs fonctions ou poursuivies en justice les années précédentes : MM. YAHIAOUI, BENCHERIF, ABDESSELAM, TAYEBI-LARBI, LIAS-SINE.
- 30 Discours du Chef de l'Etat sur l'état de la nation : célébration du rôle historique du FLN, situation économique générale, emploi et salaires... D'autre part le Chef de l'Etat inaugure à Alger le Palais de la culture et le parc du Bois des Arcades.

NOVEMBRE

- 1^{er} Célébration du 30^e anniversaire du déclenchement de la lutte armée pour l'indépendance. Le Chef de l'Etat inaugure à Alger le musée de l'Armée Nationale Populaire.
- 6 Le Conseil des ministres étudie les moyens d'améliorer le salaire et la redistribution du revenu national, d'étendre à de nouvelles catégories la couverture de la sécurité sociale et d'uniformiser ses prestations, son financement et sa gestion, d'aménager le barème de l'impôt sur les traitements et salaires pour « instaurer davantage de justice fiscale; mettre en adéquation la politique fiscale avec la politique salariale; supprimer les disparités existantes; rationaliser, simplifier et rendre plus efficace la gestion des ressources de l'Etat; assurer une meilleure planification de l'évolution des revenus nets des salaires ». Il adopte également une série de mesures pour favoriser le développement de l'emploi féminin (travail à temps aménagé et à temps partiel, préformation professionnelle dans les entreprises et générali-

- sation de l'accès à la formation technique, y compris dans l'agriculture, vulgarisation des textes législatifs et réglementaires concernant les travailleurs et les femmes en particulier).
- 6 L'APN adopte le projet de loi modifiant et complétant la loi électorale du 25/10/1980. Le délai de 6 mois prévu pour l'organisation d'élections partielles est ramené à 3 mois. La circonscription électorale peut désormais être formée « d'une partie de commune, une commune ou plusieurs communes ». Les circonscriptions de moins de 80 000 habitants auront droit à un siège de député. Dans les autres circonscriptions, il y aura 1 siège pour chaque fraction de 80 000 habitants et 1 siège supplémentaire pour la dernière tranche si elle est supérieure à 20 000 habitants. Loi promulguée le 9/11.
- 6 L'APN examine un projet de loi relatif à l'organisation administrative de la wilaya d'Alger : création d'une commune urbaine correspondant au territoire des communes composant l'actuelle agglomération, maintien de 18 communes périphériques, gestion sous forme d'établissements publics ou d'entreprises intercommunales pour les services publics à desserte intercommunale ainsi que les moyens d'études, de réalisation ou de production à vocation intercommunale.
- 10 Deux décrets convoquent pour le 13 décembre 1984 le corps électoral et fixent le nombre des sièges à pourvoir pour les élections communales et de wilayas.
- 10 au 25
(et 27/12) Décret créant un Haut Conseil de l'Information, en application de la résolution sur la politique de l'information prise au cours de la 7^e session des cadres du FLN. Il est chargé, sous l'autorité du Chef de l'Etat assisté d'un comité technique, « d'arrêter les grandes orientations de la politique nationale de l'information ». Ce Haut-conseil sera installé le 25 novembre par le Chef de l'Etat. Le comité technique sera mis en place le 27 décembre par le ministre de l'Information.
- 17 au 18 2^e conférence sur la généralisation de l'utilisation de la langue arabe. Adoption d'une motion de politique générale demandant l'arabisation des documents administratifs de gestion des personnels, des programmes de développement, des enseignes, panneaux et affiches publics, et l'intensification des programmes de formation. Cf. le 15/12.
- 20 au 22 Colloque sur la révolution algérienne dans la littérature arabe.
- 21 Le Conseil des ministres examine la tranche 1985 du 2^e plan quinquennal 1985-1989, ainsi que le dossier du développement d'une industrie informatique nationale.
- 23 On apprend que la Cour des comptes vient de rejeter les pourvois en cassation de M. TAYEBI-LARBI, ancien ministre de l'Agriculture, et de deux responsables de l'Office national du Matériel hydraulique condamnés à des amendes en 1983 pour gestion irrégulière.
- 24 Décrets créant l'Entreprise nationale de productions cinématographique et audio-visuelle (ENAPROC), l'Entreprise nationale de distribution et d'exploitation cinématographiques (ENADEC) et transférant à ces deux entreprises les actifs de l'ONCIC qui est dissous. Cf. Le 8/12.
- 24 Décret créant un Commissariat à l'organisation et à la gestion des entreprises (cf. Légis.).
- 27 Devant le Haut Conseil de la Jeunesse le Chef de l'Etat souligne l'importance de la formation dans le domaine de l'agriculture et annonce la création de centres de formation professionnelle dans les fermes-pilotes « afin de prendre en charge les fils de paysans qui n'ont pas eu la chance de poursuivre leurs études ».
- 28 Importante série de décrets réorganisant la Défense nationale avec, notamment, une réforme territoriale et la création d'un état-major de l'ANP.

Nomination à sa tête du général-major Mostefa BENLOUCIF. Il est remplacé, au poste de secrétaire général du ministère de la Défense, par le général Rachid BENVELLES; le vice-ministre qui assiste le Chef de l'Etat dans ses fonctions de ministre de la Défense demeure le général-major BELHOUCHE (Cf. Légis.).

DÉCEMBRE

- 2 Mise en place, dans la wilaya de Batna, d'un programme d'installations de systèmes à énergie solaire par le Commissariat aux énergies nouvelles et les autorités locales, après une série d'expériences développées tout au long de l'année.
- 8 Deux décrets réorganisent l'Agence nationale des actualités filmées (ANAF) et lui transfèrent les moyens correspondants de l'ONCIC.
- 13 Election des Assemblées populaires communales et des Assemblées populaires de wilaya; la participation à ce scrutin, pour la première fois simultanée, est de 80,52 % en moyenne nationale, soit une dizaine de millions de votants.
- 15 Le Chef de l'Etat annonce des mesures en vue de la généralisation de l'usage de l'arabe et un suivi des résultats par le Haut Conseil de la langue nationale, qui réunit des responsables des principaux ministères et des membres du Comité Central du parti sous la direction de Mouloud KASSIM NAÏT BELKACEM, ancien ministre des Habous.
- 18 Réunion des Directeurs et Chefs d'établissements de l'Enseignement supérieur: ils soulignent la nécessité d'institutionnaliser la recherche dans les structures de l'enseignement supérieur dès la rentrée 1986, l'unité de recherche devenant une véritable unité de gestion en prise directe sur l'appareil productif national.
- 18 Le Conseil des ministres adopte le programme général du commerce extérieur pour 1985 (effort pour la promotion des exportations hors hydrocarbures) et un ensemble de mesures pour développer la production agricole, accroître les superficies exploitables et contenir l'exode rural, notamment en élargissant les termes d'application de la loi relative à l'accession à la propriété privée. Cf. le 22.
- 19 Le ministre des Industries légères installe le groupe interministériel pour l'élaboration d'un programme d'action industrielle intéressant la jeunesse (habillements et matériels de sports et jeux, etc.).
- 22 L'APN adopte le projet de plan quinquennal 1985-1989 et la loi de finances pour 1985. Promulgation le 24. On note, en matière fiscale, la création d'une vignette automobile et d'une taxe de dédouanement de 100 DA pour le mobilier des émigrés qui reviennent au pays et une autre du même taux pour leur véhicule particulier.
- 22 Décret relatif à la mise en œuvre du monopole d'Etat sur le commerce extérieur (Cf. Légis.).
- 23 13^e session du Comité central du FLN: activité du parti, mobilisation pour le 2^e plan quinquennal, insuffisances des résultats de l'arabisation.
- 24 Décret créant l'Institut national d'études de stratégie globale.
- 25 et 26 L'APN adopte le projet de loi sur la santé et le projet de loi fixant le taux de cotisation à la Sécurité sociale (29 % du montant brut de l'assiette des cotisations).
- 27 Le ministre de l'Energie annonce la découverte d'hydrocarbures à Touat dans le bassin d'Adrar, au sud-ouest, et entre Touggourt et Ouargla dans la parcelle d'El Hadjira (centre-sud): la première par la SONATRACH, la seconde par une entreprise conjointe Shell-SONATRACH. Le débit du premier puit serait estimé à 800 barils/jour et celui du second à 2000 barils/jour.

29

Le ministre de l'Enseignement installe la commission nationale pédagogique chargée de mettre en œuvre le plan du Haut Conseil de la jeunesse en matière de formation politique, idéologique et religieuse à l'université.

II. — Documents

1) Le gouvernement algérien (22 janvier 1984)

Premier ministre	Abdelhamid BRAHIMI*
Ministre d'État	Mohamed Benahmed ABDELGHANI*
Ministres :	
Affaires étrangères	Ahmed TALEB IBRAHIMI
Intérieur et Collectivités locale	M'Hamed Hadj YALA
Finances	Boualem BENHAMOUDA
Justice	Boualem BAKI
Agriculture et Pêche	Abdellah KHALEF dit Kasdi MERBAH*
Information	Bachir ROUIS*
Postes et Télécommunications	Boualem BESSAIH*
Transports	Salah GOUDJIL
Énergie et Industries chimiques et pétrochimiques	Belkacem NABI
Industrie lourde	Salim SAADI*
Industries légères	Zitouni MESSAOUDI**
Hydraulique, Environnement et Forêts	Mohamed ROUIGHI
Commerce	Abdelaziz KHELLEF
Éducation nationale	Mohamed Chérif KHARROUBI
Enseignement supérieur	Rafik Abdelhak BRERHI
Formation professionnelle et Travail	Mohamed NABI
Jeunesse et Sports	Kamal BOUCHAMA**
Santé publique	Djamel Eddine HOUHOU**
Protection sociale	Z'hor OUNISSI
Moudjahidine	Djelloul Bakhti NEMICHE
Travaux Publics	Ahmed BENFREHA
Urbanisme, Construction et Habitat	Abderrahmane BELAYAT**
Affaires religieuses	Abderrahmane CHIBANE
Culture et Tourisme	Abdelmadjid MEZIANE
Planification et Aménagement du territoire ..	Ali OUBOUZAR*
Vice-ministres :	
Défense nationale	
(Inspecteur général de l'ANP)	Abdellah BELHOUCHE
Pêche	Mostefa BENAZA**
Enseignement secondaire et technique	Leila ETTAYEB**
Coopération	Noureddine HARBI**
Commerce extérieur	Mohamed ABERKANE**
Industries mécaniques, électriques et électroniques	Mohamed MAZOUNI**
Matériaux de construction	Mohamed Arezki ISLI**
Environnement et Forêts	Aïssa ABDELLOUI**
Construction	Aboubakr BELKAID**
Budget et Domaines	Mostefa BENAMAR**

Sports	Mohamed Salah MENTOURI**
Industries chimiques et pétrochimiques	Haoucine HADJ**
Travail	Amar AZZOUZ**
Tourisme	Zine-Eddine SEKFALI**
Aménagement du territoire	Abdelmalek NOURANI**
Secrétaire général du Gouvernement	Mouloud HAMROUCHE**

* Ministres changeant d'attributions

** Nouvelles personnalités entrant au gouvernement

2) Bureau politique du FLN désigné le 16/1/1984

Membres titulaires

Chadli Bendjedid
 Mohamed Benahmed Abdelghani
 Rabah Bitat
 Abdellah Belhouchet
 Ahmed Taleb Ibrahim
 Boualem Benhamouda
 M'Hamed Yala

Membres suppléants

Abdelhamid Brahim
 Mostefa Benloucif
 Khalef Abdellah dit Kasdi Merbah
 Bachir Rouis
 Rachid Benyelles

3) Secrétariat permanent du Comité central du F.L.N.

23 janvier 1984

Chadli Bendjedid, Secrétaire général du FLN.

Mohamed Cherif Messaadia, Membre du Bureau politique, responsable du Secrétariat permanent du Comité central du Parti.

Mouloud Kassim Nait Belkacem, chargé du Haut Conseil de la Langue nationale.

Abdelhamid Mehri, chargé de la Culture et de la Formation.

Saïd Ait Messaoudène, chargé des Affaires économiques.

Mohamed Djeghaba, chargé du Haut Conseil de la Jeunesse.

Mohamed Abada, chargé de la Commission de Discipline.

Mohamed Salah Louanchi, chargé de la Commission des Finances.

Abderazak Bouhara, chargé des Relations extérieures.

Ahmed Sbaa, chargé des Organisations de masse.

Ahmed Ali Ghazali, chargé des Affaires sociales.

Bachir Khaldoun, chargé de l'Information et de l'Animation.

Boulassnane Boumendjel, chargé de l'Organique.

Ferhat Mimoun, chargé des Moyens généraux.

Tahar Hanafi, chargé des Affaires générales et des Équipements.

Belouci Boualem, chargé des Assemblées élues.

Mohamed Chouchane, chargé du Contrôle et des Statistiques.

Laroussi Chafik et Larbi Zoubeiri, attachés auprès du responsable du Secrétariat permanent du Comité central.

4) Liste des 17 nouvelles wilayas et de leurs chefs-lieux

(Loi du 4/2 et Décret du 3/4/1984)

1) Wilaya d'El Bayadh : Siège El Bayadh.

2) Wilaya d'Illizi : Siège Illizi.

3) Wilaya de Bordj Bou Arréridj : Siège Bordj Bou Arréridj.

- 4) Wilaya de Boumerdès : Siège Boumerdès.
- 5) Wilaya d'El Tarf : Siège El Tarf.
- 6) Wilaya de Tindouf : Siège Tindouf.
- 7) Wilaya de Tissemsilt : Siège Tissemsilt.
- 8) Wilaya d'El Oued : Siège El Oued.
- 9) Wilaya de Khenchela : Siège Khenchela.
- 10) Wilaya de Souk Ahras : Siège Souk Ahras.
- 11) Wilaya de Tipaza : Siège Tipaza.
- 12) Wilaya de Mila : Siège Mila.
- 13) Wilaya d'Ain Defla : Siège Ain Defla.
- 14) Wilaya de Naâma : Siège Naâma.
- 15) Wilaya d'Ain Témouchent : Siège Ain Témouchent.
- 16) Wilaya de Ghardaïa : Siège Ghardaïa.
- 17) Wilaya de Relizane : Siège Relizane.

**5) Extraits du discours du Chef de l'Etat
devant les membres du Secrétariat permanent du FLN,
le 23 septembre 1984
(Sélection effectuée par *Grand Maghreb*)**

1. Le rôle du militant :

« Le militant ne peut être celui qui se contente d'adhérer aux structures du Parti et de s'acquitter de ses cotisations symboliques. Le moment est venu de faire le tri et de concrétiser le véritable concept du militant authentique qui place l'intérêt de la Nation au-dessus de toute considération, loin de toute démagogie et de toute tendance au profit personnel ».

2. La mission du Parti : expliciter les décisions prises.

« Nous travaillons dans la clarté absolue et nous ne cachons rien aux militants et aux citoyens. Nos décisions sont issues de la base militante et populaire. A chaque décision prise, nous donnons les raisons qui nous y ont conduit, car nous croyons au principe de l'argumentation.

A titre d'exemple, des rumeurs ont été répandues selon lesquelles les souks el fellah seraient mis en vente aux privés. Ce sont là des allégations mensongères visant à porter atteinte à notre Révolution et aux acquis de notre peuple.

Nous ne prenons aucune décision en dehors de nos institutions légales en place (...) ».

3. L'engagement des cadres

« Certes, par le passé, le pays avait besoin de cadres. Nous avions fait abstraction de certains critères exigés. Mais, à l'avenir, nous ne saurions permettre la désignation aux responsabilités que de ceux qui font preuve de leur appartenance et de leur engagement à l'égard de la politique du Parti du FLN afin de garantir l'application des décisions politiques sur le terrain dans tous les domaines, d'éliminer certains maux répandus et combattre les mentalités sclérosées assurant ainsi à notre œuvre toute l'efficacité requise ».

4. La répartition des bénéfices

« J'ai ouï dire dernièrement que certains réclamaient la répartition des bénéfices. Nous ne sommes pas contre cette opération mais où étaient ceux qui réclament aujourd'hui au moment où les entreprises travaillaient à perte ? Certaines d'entre elles ont retrouvé leur souffle grâce aux dispositions prises et à la restructuration, au suivi permanent et aux

sanctions. Je dis oui aux bénéfiques à condition qu'ils soient réels et non à la flatterie, à l'hypocrisie et au populisme au dépens des intérêts de l'Etat et de la Nation. Trêve de bavardage sur les droits lorsqu'on ignore les devoirs ».

5. La responsabilité solidaire

« A l'avenir, les comptes ne seront pas demandés au seul directeur et il ne sera pas procédé au remplacement d'un cadre par un autre alors que les autres responsables demeureront à leurs postes et que l'entreprise continuera à souffrir des mêmes problèmes. Le changement englobera l'ensemble des responsables qui seront remplacés par des hommes compétents, engagés, sincères, travaillant pour l'intérêt de la patrie et de la Révolution (...). Les sanctions ne toucheront pas le directeur ou le premier responsable seulement mais engloberont le conseil exécutif dans son ensemble ainsi que les membres du conseil des travailleurs ».

III. — Statistiques

1) Budget de l'Etat pour 1984

Etat « A »

*Recettes définitives appliquées
au budget général de l'Etat
pour 1984*

Recettes	En millions de dinars
201.001 — Produit des contributions directes	8.697
201.002 — Produit de l'enregistrement et du timbre	1.363
201.003 — Produit des impôts divers sur les affaires	15.915
201.004 — Produit des contributions indirectes	6.310
201.005 — Produit des douanes	8.715
201.006 — Produit et revenu des domaines	750
201.007 — Produits divers du budget	7.242
201.008 — Recettes d'ordre	14
201.009 — Fiscalité pétrolière	56.776
Total	105.782

Etat « B »

*Récapitulation, par ministère,
des crédits ouverts
pour 1984*

Ministères	En milliers de dinars
Présidence de la République	397.361
Défense nationale	4.630.561
Finances	1.069.742

Affaires étrangères	570.742
Intérieur	2.468.900
Justice	440.727
Industries légères	130.958
Tourisme	43.736
Agriculture et révolution agraire	744.393
Transports et pêches	346.477
Santé	2.521.550
Travail	82.328
Habitat et urbanisme	307.697
Education et enseignement fondamental	8.395.628
Enseignement et recherche scientifique	2.493.724
Energie et industries pétrochimiques	195.478
Hydraulique	422.093
Planification et aménagement du territoire	163.000
Moudjahidine	2.492.467
Information	305.816
Commerce	102.330
Industrie lourde	89.012
Jeunesse et sports	380.000
Travaux publics	601.134
Affaires religieuses	303.969
Formation professionnelle	892.223
Culture	145.967
Secrétariat d'Etat aux forêts et à la mise en valeur des terres	319.705
Secrétariat d'Etat à la pêche et aux transports maritimes	40.257
Secrétariat d'Etat à l'enseignement secondaire et technique	1.739.100
Secrétariat d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative	249.460
Secrétariat d'Etat au commerce extérieur	18.642
Secrétariat d'Etat aux affaires sociales	459.350
Charges communes	26.145.000
Total	59.709.000

Etat « C »
*Répartition, par secteur,
des concours budgétaires
à l'équipement
pour 1984*

Secteurs	En millions de dinars
Industrie	1.665
dont électrification rurale : 1.100	
Agriculture	900
Forêts	513
Hydraulique	3.330
Pêches	36
Entreprises de réalisation	495
Communications hors-rail	3 510
Infrastructures ferroviaires	2 325
Aménagements et études d'urbanisme	720
Stockage — Distribution	9
Habitat urbain	180
Habitat rural	2.250
Education	6.490
Formation	2.090
Tourisme	90
Santé et protection sociale	2 170
Autres équipements sociaux	590
Infrastructures administratives	2 350
Informatique	63
PCD — PMU	5.400
Divers	6.600
	41.776
Financement des dépenses d'infrastructures environnantes et des formations liées aux investissements planifiés des entreprises socialistes	500

Dotation de fonds de base aux nouvelles entreprises	250
Restructuration financière des entreprises	3 500
Total	46.026

Etat « D »
*Répartition, par secteur,
des autorisations de financement
des investissements planifiés
des entreprises du secteur
socialiste pour 1984*

	En millions de dinars
Industrie	31.950
dont hydrocarbures : 13.600	
Agriculture	2 700
Forêts	30
Transports	2.500
Pêches	60
Télécommunications	900
Stockage — Distribution	4.390
Zones industrielles	300
Entreprises de réalisation	3.000
Habitat urbain	3 600
Tourisme	300
Informatique	170
PCD — PMU	400
Autres équipements sociaux	95
Total	55.395

Parafiscalité 1984

Etat spécial « Art. 33 de la loi de finances pour 1978 »

Organismes bénéficiaires	Montant prévisionnel des recettes parafiscales	Observations
I. — Sécurité sociale, assistance et solidarité :		En exécution de l'article 16 de la loi de finances pour 1979, les budgets des caisses de sécurité sociale sont fixés par décret.
a) Sécurité sociale	12.055.197.000,00 DA	
b) Organismes relevant du ministère du travail :		
1) Caisse de congés payés :		
— caisse nationale de surcompensation des congés payés dans le BTP (CNS)	16.300.000,00 DA	
— caisse algéroise de compensation des congés payés dans le BTP (CACOBATP)	440.000.000,00 DA	
— caisse de compensation des congés payés de la région d'Oran (CACOBATRO)	283.600.000,00 DA	

— caisse de compensation des congés payés de la région de Constantine (CACOREC)	465.200.000,00 DA	
2) Organismes de prévention :		
— organisme national inter-entreprises de médecine du travail (ONIMET)	100.000.000,00 DA	
— organisme professionnel de prévention du BTP (OPREBATP)	9.700.000,00 DA	
II. — Régularisation des marchés :		
— entreprises des industries alimentaires céréalières et dérivés de Constantine (ERIAS-Constantine)	64.167.874,43 DA	
— entreprise des industries alimentaires céréalières et dérivés de Sétif (ERIAS — Sétif)	85.528.000,00 DA	
— entreprise des industries alimentaires céréalières et dérivés d'Alger (ERIAS — Alger)	63.948.896,14 DA	
— entreprise des industries alimentaires céréalières et dérivés de Tiaret (ERIAS — Tiaret)	72.453.107,00 DA	
— entreprise des industries alimentaires céréalières et dérivés de Sidi Bel Abbès (ERIAS — Sidi Bel Abbès)	82.513.000,00 DA	
III. — Divers :		
— entreprises portuaires :		
Annaba	13.600.000,00 DA	
Skikda	49.552.000,00 DA	
Béjaïa	17.744.000,00 DA	
Alger	22.916.000,00 DA	
Mostaganem	2.800.000,00 DA	
Arzew	59.871.327,00 DA	
Oran	11.937.000,00 DA	
Ghazaouet	2.175.000,00 DA	
— office national de la météorologie (ONM) ..	18.700.000,00 DA	
— établissement national pour l'exploitation météorologique et aéronautique (ENEMA) ..	276.000.000,00 DA	
— redevance d'utilisation de l'infrastructure routière	pour mémoire	
— institut algérien de normalisation de la propriété industrielle (INAPI)	3.545.790,00 DA	
— contribution annuelle du CNAT (centre national d'animation des entreprises et de traitement des informations du secteur de la construction)	20.000.000,00 DA	reconstruction prévisions 1983

2) Evolution du budget de l'Etat

a) Evolution par grandes masses de la loi de finances 1981-1984
(En milliards de dinars, Mds, et variation sur année précédente en %)

	1981		1982		1983		1984	
	Mds	Var (%)	Mds	Var (%)	Mds	Var (%)	Mds	Var (%)
	—	—	—	—	—	—	—	—
a) Recettes	68,3	+ 33	85	+ 24	98,6	+ 16	105,7	+ 7
b) Dépenses (c + d)	71,6	+ 41	84,8	+ 18	98,6	+ 16	105,7	+ 7
c) Fonctionnement	36,2	+ 30	42,2	+ 17	50,4	+ 19	59,7	+ 18
d) Equipement	35,4	+ 53	42,6	+ 20	48,2	+ 13	46,0	+ 4
e) Investissements planifiés	56,2	+ 8	57,7	+ 3	59,5	+ 3	55,4	- 7
f) Plan annuel d'investissements (d + e)	91,6	+ 22	100,3	+ 10	107,7	+ 7	101,4	- 6

b) Budget de fonctionnement 1981-1984
(En milliards de dinars)

Ministères	1981		1982		1983		1984	
	Montant % total	Montant % total	% augm. sur 1981	Montant % total	% augm. sur 1982	Montant % total	% augm. sur 1983	
—	—	—	—	—	—	—	—	
Défense nationale ...	3 481	3 893	+ 11,8	4 476	+ 14,9	4 630	+ 3,4	
	9,6		9,2		8,8		7,7	
Intérieur	1 641	1 889	+ 15,1	1 986	+ 5,1	2 468	+ 24,2	
	4,5		4,4		3,9		4,1	
Santé	2 044	2 516	+ 23	2 405	- 4,4	2 521	+ 4,8	
	5,6		6		4,7		4,2	
Education (*)	6 713	7 881	+ 17,4	8 744	+ 10,9	10 134	+ 15,9	
	18,5		18,6		17,3		16,9	
Enseignement supérieur et Recherche scientifique	1 892	2 060	+ 8,8	2 286	+ 10,9	2 493	+ 9	
	5,2	4,8		4,5		4,1		
Moudjahidine	1 764	2 070	+ 17,3	2 276	+ 9,9	2 492	+ 9,5	
	4,9	4,9		4,5		4,1		

(*) Education — ministère de l'Education + secrétariat d'Etat à l'Enseignement secondaire et technique.

c) Budget d'équipement 1981-1984
(En milliards de dinars)

Principaux secteurs	1981	1982	1983	1984
—	—	—	—	—
Industrie	1,2	1,7	1,9	1,6
dont électrification rurale	0,6	1	1,2	1,1
Agriculture	1,1	1	1	0,9
Hydraulique	2,7	2,8	3,4	3,3
Communications hors rail	2,8	4,2	4	3,5
Communications ferroviaires	—	—	1,1	2,3
Habitat rural	2,9	2,9	3,2	2,2
Education	4,8	5,9	5,4	6,5
Formation	1,7	1,8	1	2
PCD-PMU (*)	4,2	5,8	6	5,4
Santé	0,6	1	0,8	2,1
Refinancement et restructuration des entreprises	2,5	2,5	2,5	3,5
Total	35,4	42,6	48,2	46

(*) Plans communaux de développement.
Plans de modernisation urbaine.

Investissements planifiés (autorisations de financement) 1981-1984
(En milliards de dinars)

Principaux secteurs	1981		1982		1983		1984	
	Montant % total	Montant % total	% augm. sur 1981	Montant % total	% augm. sur 1982	Montant % total	% augm. sur 1983	
—	—	—	—	—	—	—	—	
Industrie	36,9	35	- 5,1	33,1	- 5,4	31,9	- 3,6	
dont hydrocarbures	66	60,7	—	55,6	—	57,6	—	
dont hydrocarbures	15,5	14,4	- 7	14	- 2,7	13,6	- 2,8	
dont hydrocarbures	27,5	25	—	23,5	—	24,5	—	
Agriculture	2,4	2,9	+20,8	3,1	+ 6,9	2,7	- 12,9	
dont hydrocarbures	4,3	5	—	5,2	—	4,8	—	
Transports	1,4	2,4	+71,4	3	+ 25	2,5	- 16,6	
dont hydrocarbures	2,5	4,2	—	5	—	4,5	—	
Télécommunications	1	1	—	1,2	+ 20	0,9	- 25	
dont hydrocarbures	1,8	1,7	—	2	—	1,6	—	
Stockage distribution	2,8	4,3	+53,5	4,2	- 2,3	4,4	+ 4,7	
dont hydrocarbures	5	7,5	—	7	—	7,9	—	
Habitat	5,9	5,0	- 5	5,7	+ 1,7	8,6	- 50,8	
dont hydrocarbures	10,5	9,7	—	9,5	—	15,5	—	
Entrep. réalisation	3,6	5,2	+44,4	4,4	- 15,3	3,0	- 31,8	
dont hydrocarbures	6,4	9	—	7,4	—	5,4	—	
Total des investissements planifiés ..	56,2	57,7	+ 2,6	59,5	+ 3,1	55,4	- 6,7	

d) Evolution des autorisations budgétaires et des autorisations de financement des investissements des entreprises publiques au cours du plan quinquennal 1980-1984
(En millions de DA)

	1980	1981	1982	1983	1984
Recettes définitives	51 185	68.305	85.000	98.667	105.782
dont fiscalité pétrolière.....	31.750	46.180	56.829	57.500	56.776
Dépenses de fonctionnement	27.775	36.195	42.238	50.421	59.709
Dépenses d'équipement financées sur recettes définitives (1) y compris la restructuration financière	23.122	31.593	42.604	48.246	46.026
Investissements planifiés financés par le système bancaire (2)	52.050	56.178	57.702	59.541	55.395

(1) Il s'agit ici de l'épargne budgétaire.
(2) Il s'agit de la tranche annuelle du plan.

3) PNB comparé de divers pays producteurs de pétrole

Pays	P.N.B./tête (en dollars U.S.)		Pays	P.N.B./tête (en dollars U.S.)	
	1973	1980		1973	1980
Algérie	510	2 183	Mexique	891	2 662
Egypte	251	464	Indonésie	171	460
Irak	645	3 031	Emirats Arabes		
Libye	3 396	11 837	Unis	6 736	37 222
Arabie Saoudite	1 299	15 408	Gabon	1 063	6 359
Tunisie	461	1 372	Qatar	593	27 364
Koweït	8 073	20 114	Brunei	1 640	25 466
Venezuela	1 579	4 024	Iran	944	2 342

4) Bilan des ressources et des emplois de la nation en biens et services*

En millions de D.A

	1979	1980	1981	1982	1983
Production Intérieure brute	113.207,2	143.703,6	169.413,7	181.529,5	204.128,2
Importations de biens et services	41.981,6	49.364,1	59.166,0	60.177,9	60.175,0
Sous-Total	155.188,8	193.067,7	228.579,7	241.707,4	264.303,2
Consommations productives	62.319,0	74.224,7	91.140,4	88.642,1	110.039,5
TOTAL RESSOURCES	217.507,8	267.292,4	319.720,1	330.349,5	374.342,7
Consommation finale individuelle des ménages	56.216,6	67.528,7	84.314,4	92.712,0	103.192,2
Consommation finale des institutions financières	83,6	104,3	119,6	139,2	165,0
Consommation finale des administrations publiques	4.246,2	5.407,5	6.360,7	6.908,7	7.410,0
Accumulation brute de fonds fixes	50.374,6	54.880,8	63.044,9	71.487,6	80.319,0
Variation de stocks	4.032,2	8.631,2	7.790,8	5.854,8	7.500,0
Exportations de biens et services	40.235,6	56.515,2	66.949,3	64.605,1	65.715,0
Sous-Total	155.188,8	193.067,7	228.579,7	241.707,4	264.303,2
Consommations productives	62.319,0	74.224,7	91.140,4	88.642,1	110.039,5
TOTAL EMPLOIS	217.507,8	267.292,4	319.720,1	330.349,5	374.342,7

<i>Parts des emplois sur la ressource totale</i>	1979	1980	1981	1982	1983
Consommation finale	27,8 %	27,4 %	28,4 %	30,2 %	29,6 %
Consommations productives	28,6 %	27,8 %	28,5 %	26,8 %	29,4 %
Accumulation brute de fonds fixes	23,2 %	20,5 %	19,7 %	21,6 %	21,4 %
Variation de stocks	1,9 %	3,2 %	2,5 %	1,8 %	2,0 %
Exportation	18,5 %	21,1 %	20,9 %	19,6 %	17,6 %

(*) Source : *Statistiques*, publication de l'Office nationale des statistiques (Algérie), n° 9, 4^e trim. 1985.

5) Production de la nation selon l'activité économique et les secteurs juridiques*

En millions de D.A

	1979		1980		1981		1982		1983	
	Secteur Public	Ensemble	Secteur Public	Ensemble	Secteur Public	Ensemble	Secteur Public	Ensemble	Secteur Public	Ensemble
Valeur ajoutée brute :										
Agriculture	2.622,1	10.775,9	2.736,0	12.923,3	3.144,6	16.253,2	2.756,9	16.107,1	2.721,0	16.607,6
Industrie (hors hydrocarbures)	10.033,3	13.570,0	11.985,0	15.974,1	14.257,1	18.738,1	16.396,6	21.386,6	19.743,3	25.336,0
Hydrocarbures	27.348,6	33.534,7	41.640,3	51.191,3	58.582,8	59.162,8	58.484,6	58.714,7	61.996,4	62.138,7
B.T.P. (y.c. T.P. pétroliers)	13.310,7	18.119,8	14.858,9	20.197,5	16.539,5	22.805,0	20.192,8	27.604,6	23.725,9	32.136,1
Transports	4.588,4	5.964,5	5.173,7	6.804,0	5.540,8	7.241,6	5.981,1	7.752,8	7.147,2	9.303,0
Communications	761,7	761,7	885,7	885,7	1.042,4	1.042,4	1.128,4	1.128,4	1.859,1	1.859,1
Commerces	5.852,5	16.789,6	6.556,7	18.975,6	8.146,8	22.674,9	9.391,2	25.966,9	11.797,4	28.870,8
Services	994,7	5.104,6	1.202,5	5.935,7	1.361,4	6.543,1	1.598,8	7.212,8	1.929,1	8.513,6
Sous-Total	65.512,0	104.620,8	85.038,8	132.887,2	108.615,4	154.461,1	115.890,4	165.875,1	130.917,4	184.784,9
T.U.G.P.	—	6.072,0	—	7.899,4	—	10.689,3	—	11.763,4	—	14.981,6
Droits de douane	—	2.514,4	—	2.917,0	—	4.263,3	—	3.891,0	—	4.361,7
Production Intérieure Brute	—	113.207,2	—	143.703,6	—	169.413,7	—	181.529,5	—	204.128,2
Consommations Productives	43.507,3	62.319,0	53.149,6	74.224,7	67.623,9	91.140,4	63.644,6	86.642,1	82.066,2	110.039,3
Production Totale Brute	—	175.586,2	—	217.928,3	—	260.554,1	—	270.171,6	—	314.167,7

(*) Source : idem § 4.

a) Parts relatives de la valeur ajoutée des secteurs de la production (ensemble) par rapport à la P.I.B. de l'exercice

	1979	1980	1981	1982	1983
Agriculture	9,52	8,99	9,59	8,87	8,13
Industrie (hors hydrocarbures)	11,98	11,11	11,06	11,78	12,41
Hydrocarbures	29,62	35,62	34,92	32,24	30,44
B.T.P. (y compris travaux publics pétroliers)	16,00	14,05	13,46	15,21	15,75
Transports	5,26	4,73	4,27	4,27	4,56
Communications	0,67	0,61	0,61	0,62	0,91
Commerces	14,83	13,20	13,38	14,30	14,14
Services	4,51	4,13	3,86	3,97	4,17

b) Parts relatives de la valeur ajoutée du secteur public par rapport à l'ensemble de la valeur ajoutée du secteur d'activité économique pour l'année considérée

	1979	1980	1981	1982	1983
Agriculture	24,33	21,17	19,35	17,12	16,38
Industrie (hors hydrocarbures)	73,94	75,03	76,08	76,66	77,92
Hydrocarbures	81,55	81,34	99,02	99,61	99,77
B.T.P. (y.c. T.P. pétroliers)	73,46	73,56	72,52	73,15	73,77
Transports	76,93	76,04	76,51	77,15	76,82
Communications	100	100	100	100	100
Commerces	33,86	34,55	35,93	36,16	40,86
Services	19,48	20,26	20,81	21,61	22,66

c) Apport à l'accumulation des richesses

1 - Hydrocarbures	32,59 % de la P.I.B.
2 - Bâtiment et Travaux Publics	14,89 % de la P.I.B.
3 - Commerce	13,97 % de la P.I.B.
4 - Industrie	11,67 % de la P.I.B.
5 - Agriculture	9,02 % de la P.I.B.
6 - Transport	4,62 % de la P.I.B.
7 - Services	4,13 % de la P.I.B.
8 - Communication	0,68 % de la P.I.B.

6) Indice de la production industrielle*

Evolution annuelle par secteur d'activité et secteur juridique
1980-1984

1974 = 100

Code NSA	Intitulé Secteur d'activité	1980				1981				1982				1983				1984
		Public national	Public local	Privé	Ensemble	Public national	Public local	Privé	Ensemble	Public national	Public local	Privé	Ensemble	Public national	Public local	Privé	Ensemble	Public national prov.
II	Eau - Energie	246,5	76,4	-	244,4	281,4	78,8	-	278,9	324,0	82,1	-	321,0	353,0	85,2	-	349,7	382,1
III	Hydrocarbures	135,4	-	-	135,4	137,7	-	-	137,7	158,8	-	-	158,8	174,1	-	-	174,1	171,3
V	Mines - Carrières	127,0	244,0	75,7	127,5	130,2	227,0	97,6	131,0	116,0	436,9	146,5	119,9	12,4	475,6	106,3	126,9	122,6
VI	Indust. Sider. Métal. Mécan. Elect.	318,8	225,9	112,3	302,4	379,6	246,2	119,1	358,2	438,3	334,0	118,0	419,2	512,2	281,2	114,0	484,5	573,3
VII	Matériaux Construct. Verre	355,7	142,4	78,2	302,3	369,8	149,8	86,9	315,2	364,4	294,5	97,2	318,0	434,6	205,0	72,9	338,0	498,2
IX	Chimie Caoutchouc Plastiques	161,7	306,5	140,0	159,3	154,3	413,8	145,6	154,6	225,6	292,4	155,8	216,7	222,0	190,0	216,2	220,1	317,0
X	Indust. Agro-Alim. Tabacs Alum.	135,6	141,3	102,7	133,2	142,8	163,6	105,6	139,8	149,7	122,0	116,8	146,4	159,4	154,2	130,8	156,9	190,3
XI	Indust. Textiles Bonnet. Confect.	163,1	797,6	113,6	148,5	211,2	756,8	109,2	173,8	256,2	100,7	116,5	203,7	256,4	922,0	126,2	207,2	302,6
XII	Indust. Cuir. Chaussures	161,5	163,2	93,6	141,8	176,8	171,8	90,09	151,6	227,0	508,3	106,4	193,9	232,9	519,5	109,1	198,9	253,1
XIII	Indust. Bois. Liège Papier	190,0	188,9	161,6	188,4	243,2	181,3	177,5	227,3	271,8	122,3	193,8	248,5	307,6	162,4	196,0	278,3	336,1
Ensemble industries		178,0	209,2	117,9	174,1	193,8	219,7	118,1	188,7	222,4	286,0	127,2	217,0	245,5	226,6	140,1	237,4	267,7
Ensemble hors hydrocarbures		218,2	209,2	117,9	204,8	246,8	219,7	118,1	229,1	283,1	286,0	127,2	263,0	313,4	226,6	140,1	287,5	361,1
Ensemble industries manufacturées		223,5	216,4	118,3	207,7	257,1	229,4	118,5	235,7	304,0	290,8	126,8	277,9	331,0	227,7	140,7	299,1	385,3

* Source : idem § 4/.

7) Indice des prix à la production industrielle*

Evolution annuelle par secteur d'activité et secteur juridique
1980-1984

1979 = 100

Code NSA	Intitulé Secteur d'activité	1980				1981				1982				1983				1984 Indice provisoire			
		Public national	Public local	Privé	Ensemble	Public national	Public local	Privé	Ensemble	Public national	Public local	Privé	Ensemble	Public national	Public local	Privé	Ensemble	Public national	Public local	Privé	Ensemble
II	Eau — Energie	107,1	—	—	107,1	139,0	—	—	139,0	115,8	—	—	115,8	124,3	—	—	124,3	149,9	—	—	149,9
III	Hydrocarbures	145,0	—	—	145,0	172,6	—	—	172,6	162,6	—	—	162,6	151,1	—	—	151,1	189,0	—	—	189,0
V	Mines — Carrières	115,2	—	119,7	115,2	130,6	—	120,5	130,6	126,9	—	120,5	126,9	125,1	—	132,9	125,1	108,2	—	132,0	108,2
VI	Ind. Sider Métal. Mécan. Elect.	102,0	102,3	117,4	102,2	111,2	116,8	113,6	112,8	111,9	155,6	105,2	112,1	115,7	157,4	114,6	116,0	118,6	170,2	91,6	118,3
VII	Matériaux Const. Verre	101,0	—	119,8	101,4	100,1	—	123,3	100,6	101,2	—	137,7	101,7	131,3	—	141,6	131,6	130,6	—	154,1	131,1
IX	Chimie. Caoutchouc Plastiques	103,4	112,5	112,3	104,6	109,3	145,8	121,9	111,4	108,6	138,4	127,6	110,8	116,8	145,1	131,0	119,9	130,8	47,6	136,3	126,1
X	Indust. Agro-Aliment. Tabacs. Allumettes	103,3	100,0	105,1	103,4	104,6	99,8	108,0	104,6	104,6	109,1	111,1	104,7	112,6	111,6	117,5	112,7	111,3	112,0	111,7	111,3
XI	Indust. Textiles. Bonnet. Confect.	102,6	—	107,0	103,2	106,0	—	123,0	108,1	108,3	—	120,3	111,2	105,1	—	125,5	110,2	93,0	—	124,1	102,3
XII	Indust. Cuirs. Chaussures	103,3	—	105,7	103,6	106,1	—	115,2	109,5	113,6	—	112,1	112,9	103,8	—	120,4	108,8	119,3	—	114,4	118,6
XIII	Indust. Bois Liège. Papier	111,5	108,7	111,2	111,4	108,9	127,7	87,7	107,7	122,5	127,1	89,9	120,7	132,3	143,7	120,0	131,7	133,9	155,0	137,5	134,5
XIV	Indust. Diverses	113,0	121,1	110,9	117,0	100,0	126,3	108,8	119,7	96,3	—	108,5	105,3	113,0	133,3	121,2	128,6	123,4	143,9	133,4	139,9
	Ensemble	132,1	111,7	108,5	131,7	151,6	128,4	116,3	151,1	146,1	147,0	116,5	145,7	139,7	144,4	127,4	139,6	162,3	113,3	115,1	161,6
	Ensemble hors hydrocarbures	105,1	111,7	108,5	105,3	107,1	128,4	116,3	107,6	107,5	147,0	116,5	108,1	115,4	144,4	127,4	116,1	116,6	113,3	115,1	116,5

* Source : idem § 4/.

8) Part en % du secteur privé dans certaines productions industrielles (Algérie)

	Branches produits	Part du privé en %
Industries alimentaires	Biscuiteries et bisc.	46
	Boissons gazeuses	63
	Sirops	87
	Fromage	100
	Conserves de légumes	75
	Concentré de tomates	76
	Cafés, piments, autres conserves	91
	Confiserie	96
Cuir et chaussures	Cuir à dessus (bovins)	81
	Cartables	100
	Articles de voyage	100
	Semelles caoutchouc	100
Industries textiles	Tapis mécaniques	100
	Tissus de bonnetterie	91
	Bas et chaussettes	69
	Vêtements de bonnetterie	100
	Tissus, dentelles, rubans, élastiques	100
	Bâches, tentes	86
Matériaux de construction	Briques	20
	Poterie en terre cuite	100
	Chaux	64
	Plâtre	47
Chimie, Plastique	Eau de javel	87
	Grésyl	66
	Parfums alcoolisés	100
	Pneumatiques	100
	Ouvrages en plastique	31
Bois, liège, papier, reprographie	Menuiserie en série	49
	Chaises	11
	Papier parafine	100
	Articles d'emballage en carton	100
ISMME	Extincteurs	100
	Charpente métallique	23
	Menuiserie Ferronnerie	78
	Articles de ménage en aluminium	57
	Sièges et mobiliers métalliques	88
	Grillages-gabions	100
	Garnitures de freins pour auto	100
	Fermetures à glissière	100

Source : *Annuaire statistique* 1980.

9) Production agricole; campagnes 69-70 à 81-82* (en 1 000 quintaux)

	69-70	70-71	71-72	72-73	73-74	74-75	75-76	76-77	77-78	78-79	79-80	80-81	81-82
Céréales	20 585	17 354	23 626	15 960	14 802	26 804	23 131	11 425	15 383	16 198	24 179	18 316	17 025
Légumes secs	389	487	392	415	519	745	754	646	664	531	518	507	300
Cultures maraichères	7 246	7 681	7 130	7 613	8 963	12 474	10 045	10 344	10 339	11 638	13 830	12 978	11 200
Cultures industrielles	993	1 424	741	1 096	1 089	1 630	1 237	1 394	1 494	1 747	1 486	2 390	801
Fourrages	4 365	4 789	5 893	5 596	8 461	8 750	7 754	5 654	6 535	7 565	9 413	—	—
Agrumes	5 081	5 089	5 330	5 071	5 174	5 000	5 208	5 019	4 475	4 540	4 216	3 553	3 194
Vin (1 000 hl)	8 692	9 247	5 753	5 909	6 281	4 318	3 782	2 548	1 840	2 709	2 836	2 669	1 400
Olives	1 375	1 678	1 715	1 190	1 728	1 972	2 210	1 163	884	1 569	1 034	2 136	1 353
Dattes	792	1 439	1 600	1 437	1 675	1 815	1 370	1 175	1 961	2 080	2 007	1 953	2 065
Figues	504	511	623	715	749	953	796	768	693	865	694	706	105
Autres fruits	853	873	743	812	965	1 356	1 054	1 117	934	1 005	1 070	1 341	1 290

* Source : *Marchés tropicaux et méditerranéens*, 20/7/1984.

10) Pétrole

Production algérienne d'hydrocarbures

	1980	1981	1982
Pétrole brut (milliers de tonnes)	47 200	37 500	33 300
+ Condensats (milliers de tonnes)	4 320	8 900	12 100
Total hydrocarbures liquides.....	51 520	46 400	45 400
Gaz naturel commercialisé (millions de mètres cubes)	10 600	13 200	15 500
Gaz de pétrole liquéfiés, tirés du gaz naturel (1 000 t).....	840	1 750	2 300

Exportations d'hydrocarbures

	1980	1981	1982
Exportation de pétrole brut (en milliers de tonnes)	24 990	23 780	13 470
Exportation de condensats (en milliers de tonnes)	3 990	8 050	12 400
Gaz naturel exporté (en milliers de m ³)	6,3	7,4	10,1
Gaz de pétrole exporté (1 000 t)	420	610	880

Comparaison avec les autres pays du Maghreb

	Réserves prouvées au 1.1.1984		Production pétrole en 1983		Capacité de raffinage
	Pétrole (1.000 bls)	Gaz (10 ⁹ p.c.)	(1.000 barils/jour)	% chang. 1983/82	
Algérie	9.220.000	110.180	686,6	- 11,5	137.400
Libye	21.270.000	21.350	1.020,0	- 15,2	125.000
Maroc	220		0,2	0,0	74.000
Tunisie	1 820 000	4.150	115,0	0,0	34.000

Comparaison avec l'ensemble de l'OPEP

	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983
Production pétrolière en milliers de b/j							
Algérie	1.152,3	1.161,2	1.153,8	1.019,9	797,8	704,5	660,9
Total OPEP	31 253,4	29.805,3	30.928,8	26.878,4	22.598,7	19.004,2	16.988,7
Exportation de pétrole brut							
Algérie	1.034,5	1.002,8	960,4	715,5	521,8	228,9	260,4
Total OPEP	27.641,1	26.088,7	26 793,2	22.843,7	18.424,0	14.202,8	12.236,0
Exportations pétrolières en % des export. totales (Algérie)	93,6	92,6	91,6	91,2	90,2	84,2	80,1

11) Opérations avec l'extérieur

En Millions de DA courants

	1979	1980	1981	1982	1983
Exportations de biens et services	40.347,3	56.647,7	67.130,9	64.743,1	65.848,7
Revenu de la propriété et de l'entreprise en provenance du reste du monde	604,1 (594,0)	1.427,5 (1.409,6)	2.079,3 (2.061,6)	1.508,5 (1.480,8)	892,9 (852,2)
Dont : Intérêts					
Autres transferts courants en provenance du reste du monde	1.458,8	1.705,8	2.136,0	2.083,2	1.686,1
Ressources courantes de la nation	42.410,2	59.781,0	71.346,2	68.334,8	68.428,7
Importations de biens et services	42.193,2	49.658,9	59.510,4	60.510,4	60.477,9
Revenu de la propriété et de l'entrep. payé au reste du monde	4.314,8 (4.581,6)	6.025,3 (5.954,2)	7.662,6 (7.619,1)	7.542,7 (7.396,3)	6.759,3 (6.749,0)
Dont : Intérêts					
Autres transferts courants payés au reste du monde	601,0	819,0	917,3	934,8	935,5
Emplois courants de la nation	47.609,0	56.503,3	68.090,3	68.987,9	68.172,7
Solde des opérations courantes avec le reste du monde	-5.198,8	3.277,7	3.255,9	-653,1	256,0
Transf. en capital reçus nets en proven. du reste du monde	-589,1	1.076,4	-575,3	-1.409,0	-1.226,4
Capacité de financement de la nation	-5.787,9	4.354,1	2.680,6	-2.062,1	-970,4

Source : idem § 4/.

Evolution des importations algériennes en prix courants
(En millions de dinars)

	1979	1981	%	1982	%
1) Produits alimentaires	5 174,3	8 398,9	17,2	8 744,9	17,7
De base destinés à l'industrie	1 932,9	2 483,9	—	2 753,3	—
De base destinés à la consommation	687,2	521,9	—	960,0	—
Transformés destinés à l'industrie	1 674,2	3 537,9	—	2 725,3	—
Transformés destinés à la consommation	880,0	1 855,2	—	2 306,3	—
2) Approvisionnements industriels	10 834,5	17 468,6	35,8	17 256,3	34,9
Produits de base	972,3	1 451,7	—	1 272,8	—
Produits ayant subi une transformation	9 862,2	16 016,9	—	15 982,7	—
3) Carburants et lubrifiants	550,0	846,1	1,7	316,8	0,6
4) Machines et biens d'équipement	10 658,7	11 831,1	24,3	11 982,6	24,3
Machines et autres biens d'équipement	7 873,3	8 611,8	—	9 040,8	—
Parties et pièces détachées	2 785,4	3 219,3	—	2 941,8	—
5) Matériel de transport	3 370,7	7 033,9	14,5	7 313,7	14,8
Autos pour transport de personnes	63,1	825,5	—	594,8	—
Matériel de transport destiné à l'industrie	1 481,4	3 090,3	—	3 344,8	—
Matériel de transport non destiné à l'industrie	4,5	40,4	—	102,3	—
Parties et pièces détachées	1 821,7	3 077,7	—	3 271,8	—
6) Biens industriels de consommation	1 777,9	3 192,5	6,5	3 759,5	7,6
7) Divers	10,0	8,7	—	10,0	—
Total	32 376,1	48 779,8	100	49 383,8	100

*Evolution des exportations algériennes des principaux produits
(Valeurs en millions de dinars)*

	1979		1981		1982	
	Quantités	Valeurs	Quantités	Valeurs	Quantités	Valeurs
Pétrole brut (1 000 t)	45 068	27 931,1	23 785	31 818,4	10 297	13 352,2
Condensat (1 000 t)	3 944	2 800,8	8 053	11 366,0	10 942	14 119,3
GNL (1 300 m ³)	19 610	2 205,2	11 798	5 876,6	16 668	8 324,1
Produits raffinés (1 000 t)	2 917	2 693,9	8 991	10 985,1	17 725	22 099,4
GPL (1 000 t)	318	206,4	625	752,9	877	1 140,3
Dattes (tonnes)	11 804	35,0	2 078	18,9	ND	5,4
Agrumes (tomates)	35 884	29,8	10 038	13,9	ND	4,7
Vins (1 000 hl)	2 335	319,4	2 393	463,6	ND	307,7
Minerai de fer (tonnes)	2 356 804	109,5	1 479 368	77,4	ND	108,5
Phosphates (tonnes)	836 122	95,3	677 309	124,7	ND	112,9

Source : Douanes algériennes.

*Evolution des exportations algériennes de biens
(En millions de dinars)*

	1979	1981	1982
Produits alimentaires, boissons	401	519	324
Approvisionnements industriels NDA	473	619	754
Fuels et lubrifiants	34 814	60 802	59 037
Machines et autres biens d'équipements	3	6	4
Matériel de transport et accessoires	—	5	2
Biens de consommation NDA	18	11	3
Biens non désignés ailleurs	—	—	—
Total	35 709	61 962	60 124

Source : Douanes algériennes.

La répartition géographique des échanges

*Évolution par zones géographiques et principaux pays
des échanges extérieurs de l'Algérie, en pourcentage*

	1979		1981		1982	
	Imp.	Exp.	Imp.	Exp.	Imp.	Exp.
CEE	62,3	38,1	56,4	47,6	52,2	66,7
Dont : France	18,4	14,2	19,6	20,3	20,9	
RFA	18,1	12,1	13,9	10,0	13,9	
Italie	12,6	6,3	12,8	9,0	6,8	
Pays-Bas	2,0	3,0	2,5	6,2	2,4	
Autres Pays d'Europe	11,7	5,0	12,1	5,6	14,0	8,5
Dont : Espagne	5,2	2,5	6,3	4,5	7,6	
Amérique du nord	9,3	51,2	11,2	34,0	11,6	17,0
Dont : États-Unis	6,5	50,4	7,9	32,9	7,0	
Pays socialistes d'Europe	4,9	2,5	4,7	3,6	6,4	0,7
Dont : URSS	0,6	1,4	0,4	1,1	0,7	
Roumanie	1,5	0,5	0,4	0,4	0,7	
Amérique latine	3,1	1,1	4,9	1,3	4,3	1,5
Asie	5,9	0,8	6,1	6,4	9,4	3,8
Dont : Japon	4,9	0,5	4,5	3,6	7,3	
Pays arabes	0,6		1,4		0,9	0,1
Afrique	2,2	0,8	1,6	1,5	1,2	1,5
Reste du monde		0,4				0,2

Source MTM, 20 janvier 1984.

Évolution du commerce extérieur de la France avec l'Algérie

	Importations (CAF) en milliers de F	Exportations (FOB) en milliers de F	Taux de couverture
1971	1 293 600	2 771 327	214 %
1972	1 702 107	2 381 538	134 %
1973	2 116 672	3 339 054	158 %
1974	4 806 501	6 178 468	129 %
1975	3 183 363	8 071 155	254 %
1976	3 314 930	7 034 112	212 %
1977	3 894 292	8 786 099	226 %
1978	3 203 573	6 912 987	216 %
1979	4 857 801	8 215 518	169 %
1980	7 431 384	11 077 639	149 %
1981	12 993 726	12 815 406	99 %
1982	25 815 392	13 990 677	54 %
1983 (1)	16 797 000	11 661 000	69 %

(1) Huit premiers mois.

Source : Direction générale des Douanes françaises.

Les échanges franco-algériens en 1982

Importations en France			Exportations de France	
% du total	Montant (1 000 F)		Montant (1 000 F)	% du total
0,25	63 733	Produits alimentaires et agricoles	1 147 368	8,18
99,25 (43,59) (37,19)	25 719 681 (11 294 487) (59 637 777)	Hydrocarbures, dont : — pétrole brut — gaz	59 809 — (473)	0,43 — —
0,20	50 834	Minerais, métaux et ouvrages en métaux	2 069 864 —	14,76 —
0,07	17 331	Chimie, plastique	1 837 438	13,11
0,12	30 480	Textiles, cuirs	322 691	2,30
0,08	21 489	Bois, papier	482 934	3,44
—	—	Construction céramique verre	166 376	1,19
—	1 276	Biens d'équipement	7 239 722	51,63
0,03	9 314	Divers	695 645	4,96
100	25 914 138	Total général	14 021 847	100

Source : Douanes françaises.

Balance des paiements (1982-1984)
(en millions de DTS)

	1984	1983	1982
Exportations	13 910	12 284	12 237
Importations	9 590	8 643	8 957
<i>Balance commerciale</i>	<i>4 320</i>	<i>3 641</i>	<i>3 280</i>
Balance des services	-3 930	-3 806	-3 778
(dont paiement des intérêts)	(-1 340)	(-1 358)	(-1 459)
Transferts nets	310	306	332
(dont envois des travailleurs émigrés)	(500)	(490)	(493)
<i>Balance des paiements courants</i>	<i>700</i>	<i>140</i>	<i>-166</i>
<i>Balance des capitaux</i>	<i>-400</i>	<i>-619</i>	<i>-816</i>
Investissements	n.d.	n.d.	-58
Emprunts à long terme	3 000	2 931	2 162
Remboursement du principal	-3 200	-3 311	-2 740
Autres flux de capitaux (net)	-40	-137	-107
Opérations en cours de règlement	-60	-102	-73
Erreurs/omissions	n.d.	n.d.	-15
<i>Balance des paiements</i>	<i>300</i>	<i>-479</i>	<i>-997</i>

1984 : DTS1 = \$ 1,05; 1983 : DTS1 = \$ 1,069; 1982 : DTS1 = \$ 1,104.

Source : FMI.

*Dette publique extérieure et ratios du service de la dette
de certains pays arabes.*

Dette publique extérieure

	Millions de dollars		% du PNB		% des exportations et des invisibles	
	1981	1982	1981	1982*	1981	1982
Bahreïn	420	472	9,3	9,8	10,6	14,7
Algérie	14 392	13 946	35,2	34,9	133,1	162,2
Irak	15 000	22 000	47,2	72,0	203,1	299,5
Jordanie	1 559	1 715	43,8	44,1	55,4	60,0
Tunisie	3 171	4 024	38,0	52,2	118,1	154,6
Syrie	2 337	2 688	15,2	14,7	53,9	60,3
Oman	556	695	8,3	10,7	14,8	21,8
Liban	246	292	6,5	11,3	9,5	12,6
Egypte	13 887	15 517	47,7	48,9	240,2	310,8
Maroc	7 879	11 700	52,4	79,2	271,3	360,6
Soudan	4 807	7 800	59,3	113,0	478,8	733,8
Somalie	877	1 061	70,9	142,4	273,2	422,7
Mauritanie	827	946	122,1	132,1	347,5	576,8
Yémen Nord	1 094	1 366	34,3	43,5	101,1	99,5
Yémen Sud	640	819	73,1	91,4	125,5	132,7

	PNB		Exportations et invisibles	
	1981	1982**	1981	1982
Bahreïn	9,3	9,8	1,1	1,8
Algérie	9,5	9,5	35,9	34,9
Irak	—	—	—	—
Jordanie	5,0	21,8	6,5	29,7
Tunisie	6,1	7,4	19,1	21,8
Syrie	2,7	2,5	9,5	10,1
Oman	1,4	1,7	2,5	3,4
Liban	1,4	2,7	2,1	2,9
Egypte	6,5	9,0	35,7	47,7
Maroc	8,2	20,3	49,6	92,5
Soudan	1,0	13,5	11,3	80,8
Somalie	1,3	8,7	5,3	25,9
Mauritanie	8,0	9,1	22,7	39,6
Yémen Nord	1,8	2,1	5,4	4,9
Yémen Sud	4,3	5,4	7,3	7,8

* Les chiffres sont en pourcentages du PNB.

Sources : World Bank; World Debt Tables, 1982-1983 (Washington, D.C. 1983).

World Bank, World Development Report 1983 (London, Oxford University Press 1983).

Arab Fund for Economic & Social Development, National Accounts for the Arab Countries (Kuwait, 1983).

12) Enseignement supérieur

a) Candidats au baccalauréat 1984

Série	Nombre de candidats
Sciences	75.188
Lettres	38.208
Mathématiques	11.386
Technique	4.721
Technique mathématique (premier examen en langue nationale)	1.295
Technique économique	815
Sciences islamiques	70
Total	131.683

b) Statistiques de l'enseignement supérieur

EVOLUTION DES EFFECTIFS GRADUANTS :

- 1962-1963 : 2.725 dont 101 en technologie.
 - 1968-1969 : 9.794 dont 743 en technologie.
 - 1979-1980 : 57.445 dont 7.390 en technologie.
 - 1984-1985 : 109.800 dont 25.000 en technologie.
- Prévision 2^e Plan Quinquennal : 160.000 étudiants dont 35 p. cent en technologie.**

EVOLUTION DES EFFECTIFS POST-GRADUANTS :

- 1962-1963 : 156
- 1968-1969 : 317
- 1979-1980 : 3.965 en Algérie et 2.126 à l'Etranger.
- 1984-1985 : 8.000 en Algérie et 4.000 à l'Etranger.

EVOLUTION DE L'ENCADREMENT :

- 1962-1963 : 298 dont 82 Algériens
- 1968-1969 : 724 dont 380 Algériens
- 1979-1980 : 7.903 dont 5.315 enseignants algériens.
- 1984-1985 : 10.358 enseignants dont 8.008 algériens : 78 p. cent.

EVOLUTION DES DIPLOMES :

- 1963-1964 : 93 diplômés
 - 1968-1969 : 817 diplômés
 - 1979-1980 : 6.963 diplômés
 - 1983-1984 : 11.000 diplômés
- Période 1963-1980 : 32.500 diplômés**
Période 1980-1984 : 42.900 diplômés

EVOLUTION DES INFRASTRUCTURES :

- 1962-1963 : 6.000 places pédagogiques
 - 1968-1969 : 16.000 places pédagogiques
 - 1979-1980 : 46.770 places pédagogiques
 - 1984-1985 : 117.000 places pédagogiques
- Période 62-80 : 40.000 places réalisées**
Période 1^{er} Plan Quinquennal. : 71.000 places pédagogiques réalisées.
Prévision 2^e Plan Quinquennal : - 50.000 places pédagogiques nouvelles.

EVOLUTION DES CAPACITES D'HEBERGEMENT:

- 1962-1963 : 3.000
- 1968-1969 : 7.000
- 1979-1980 : 21.780 lits
- 1984-1985 : 58.800 lits

Période 1963-1980 : 18.788 lits réalisés.

Période 80-85 : 37.027 lits supplémentaires réalisés durant le 1^{er} Plan Quinquennal.

Prévision 2^e Plan Quinquennal : 42.000 lits nouveaux, ce qui porte le taux d'hébergement à 60 p. cent des étudiants.

EVOLUTION DES CAPACITÉS DE RESTAURATION :

- 1962-1963 : 6.000 repas/jour : 4 restaurants
- 1968-1969 : 10.000 repas/jour : 8 restaurants
- 1979-1980 : 66.550 repas/jour : 27 restaurants
- 1984-1985 : 121.000 repas/jour : 43 restaurants.

Période 62-80 : 60.000 repas/jour

Capacités supplémentaires 54.450 repas/jour durant le 1^{er} Plan Quinquennal.

Prévision 2^e Plan Quinquennal : 42.000 repas/jour soit 21 restaurants supplémentaires.

c) Effectifs et structure des nouveaux inscrits dans l'enseignement supérieur : 1984-85

FILIÈRES	Effectifs	%
T.C. Technologie	6.068	26,8
Techniciens supérieurs	2.425	10,7
T.C. Sciences exactes	1.349	6,0
T.C. bio-médical	3.535	15,6
T.C. Sciences de la nature	1.460	6,4
Sciences fondamentales (ENS)	706	3,1
Sciences appliquées (ENSET)	428	1,9
Architecture	320	1,4
Agronomie	330	1,5
Sciences économiques	1.137	5,0
Sciences juridiques	1.569	6,9
Sciences politiques/information	300	1,3
Sciences sociales	1.211	5,3
Sciences islamiques	356	1,6
Lettres arabes	542	2,4
Langues étrangères	735	3,2
Education physique et sportive	200	0,9
Total	22.671	100,0

d) Évolution de structure

FORMATIONS	83/84	%	84/85	%
— Technologie	7.056	32,5	9.571	42,2
— Sciences exactes et de la nature	4.822	22,3	3.715	16,4
— Bio-médical	4.565	21,1	3.535	15,6
— Sciences sociales et humaines	5.235	24,1	5.850	25,8
Total	21.678	100,0	22.671	100,0

13) Démographie

a) Evolution de la population depuis 1845

ANNÉE	POPULATION	ANNÉE	POPULATION
1845	2.028.000	1921	4.923.000
1851	2.324.000	1926	5.151.000
1856	2.310.000	1931	5.588.000
1861	2.737.000	1936	6.201.000
1866	2.656.000	1948	7.460.000
1872	2.134.000	1954	8.745.000
1876	2.479.000	1966	12.018.000
1881	2.842.000	1977*	16.780.000
1886	3.287.000	1980*	18.375.000
1891	3.577.000	1981*	18.956.000
1896	3.781.000	1982*	19.680.000
1901	4.089.000	1983*	20.194.000
1911	4.741.000	1984	20.843.000

* Estimation au 1^{er} janvier de l'année.

b) Estimation détaillée de la population algérienne résidente au 1^{er} janvier 1983
(en 1000 habitants)

Groupe d'âge (années)	Population masculine	Population féminine	Total
0	411	397	808
1-4	1 434	1 388	2 822
5-9	1 541	1 490	3 031
10-14	1 350	1 289	2 639
15-19	1 145	1 106	2 251
20-24	890	862	1 752
Sous-Total 0-24	6 771	6 532	13 303
24-60	2 707	3 010	5 717
+ 60	524	633	1 157
Total	10 002	10 175	20 177